

M. Hubert Jouot
président de la commission d'enquête publique

M. Jean Benoit
membre titulaire

M. Francis Couillard
membre titulaire

**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE PRESENTEE PAR LA SAS DU PARC EOLIEN DE LA
GONDONNERIE POUR L'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN SUR LE
TERRITOIRE DES COMMUNES DE BRION ET LA CHAMPENOISE**

Rapport de l'enquête publique

La SAS Du Parc Eolien de La Gondonnerie a le projet de construire et d'exploiter un parc éolien de huit aérogénérateurs d'une puissance installée totale de 32 MWh et de trois postes de livraison électrique, sur le territoire des communes de Brion et de La Champenoise.

Compte tenu de ses caractéristiques, cette installation est soumise à autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Aussi, cette société a déposé une demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation du parc éolien.

Dans le cadre de l'instruction de cette demande, le Préfet de l'Indre a ouvert une enquête publique ainsi que le prévoit la procédure.

Cette enquête s'est déroulée selon le même calendrier que celle relative au projet de la Société du Projet Éolien de Brion, porté par VALECO, dont le siège a été la mairie de Brion.

1. Cadre Juridique

- Code de l'environnement,
- Arrêté n° 36-2023-02-06-00001 de M. le Préfet de l'Indre en date 6 février 2023 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS du Parc Eolien de la Gondonnerie pour

l'exploitation d'un parc éolien, composé de huit aérogénérateurs et de trois postes de livraison électrique sur les communes de Brion et La Champenoise.

2. Présentation succincte du projet

Le projet déposé par la SAS du Parc Eolien de la Gondonnerie prévoit l'implantation de sept éoliennes sur la commune de Brion, et d'une sur la commune de La Champenoise, d'une puissance unitaire maximale de 4 MW, soit une puissance installée maximum de 32 MW.

Le parc éolien projeté comporte :

- ces huit éoliennes d'une hauteur totale de 165 m en bout de pale, avec une garde au sol de 34 m,
- trois postes de livraison,
- un réseau de raccordement électrique souterrain.

Il se situe dans l'aire paysagère de la Champagne Berrichonne, à 2,3 km au nord-est de Brion et à 4,4 km au nord-ouest de La Champenoise, le long et à l'ouest de l'autoroute A 20.

Le projet s'inscrit dans un cadre marqué principalement par la proximité de plusieurs hameaux faiblement habités, par un environnement de biodiversité ordinaire, par une covisibilité avec le château de Bouges-le-Château et les vestiges du château de Levroux, et par la présence de quatorze parcs éoliens situés dans les parties nord et est de l'aire d'étude rapprochée de l'étude d'impact.

Afin de respecter les valeurs réglementaires du bruit ambiant et de réduire le risque de collision avec l'avifaune et les chiroptères, des plans de bridage automatique seront mis en œuvre.

La durée du chantier de construction devrait être d'une année environ, et celle de son exploitation, de 20 à 25 ans.

A l'issue, le site sera déconstruit ; il est prévu de recycler les matériaux, d'excaver les fondations des emprises et de combler les zones excavées afin qu'il puisse retrouver son usage actuel, de type agricole.

3. Désignation des membres de la commission d'enquête

Par la décision en date du 30 janvier 2023, le Président du Tribunal Administratif de Limoges a désigné une commission d'enquête composée comme suit :

- président : M. Hubert Jouot,
- membres titulaires : M. Jean Benoit et M. Francis Couillard.

4. Documents constituant le dossier d'enquête publique

Le dossier de l'enquête est constitué par les documents dont les désignations sont données ci-après :

- l'arrêté n° 36-2023-02-06-00001 de M. le Préfet de l'Indre en date 6 février 2023 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS du Parc Eolien de La Gondonnerie pour l'exploitation d'un parc éolien, composé de huit aérogénérateurs et de trois postes de livraison électrique sur les communes de Brion et La Champenoise (**PJ 1**),
- les pièces constitutives du dossier d'enquête : la note de présentation non technique, la description du projet, la capacité technique et foncière, la maîtrise foncière, l'étude d'impact sur l'environnement (incluant l'expertise acoustique, l'expertise faune et

- flore, et l'expertise paysagère), et son résumé non technique, l'étude des dangers et son résumé non technique, les éléments graphiques, le plan de masse,
- l'avis des services,
 - l'évaluation environnementale du projet,
 - la réponse du porteur de projet à l'évaluation environnementale, et le carnet de photomontages complémentaires,
 - les deux registres de l'enquête déposés, l'un à la mairie de Brion et l'autre, à celle de La Champenoise,
 - l'avis d'enquête publique.

La composition détaillée des pièces constitutives du dossier d'enquête est donnée en pièce jointe (**PJ 2**).

5. Préparation de l'enquête et information de la commission d'enquête

Le lundi 6 février 2023, la commission d'enquête a rencontré la représentante du bureau environnement de la préfecture de l'Indre afin d'examiner le cadre général du déroulement de l'enquête.

Un exemplaire du dossier et la version électronique de la demande d'autorisation ont alors été remis à chacun des membres de la commission.

Le mardi 14 février matin, la commission d'enquête s'est réunie à la mairie de Brion et a rencontré le maire, M. Thierry Fourré ; elle a examiné les dispositions à prendre pour l'accueil du public et pour assurer une égalité d'accès du public aux dossiers des deux enquêtes.

L'après-midi, elle a rencontré les représentants de la SAS du Parc Eolien de la Gondonnerie, puis a visité les lieux avec eux.

Le président de la commission s'est rendu à la mairie de Brion le mercredi 1^{er} mars, et à la mairie de La Champenoise, le jeudi 2 mars, pour coter et parapher le registre, et pour parapher les documents constituant le dossier de l'enquête.

Il s'est assuré que les dispositions prises dans la mairie de Brion donnaient des conditions identiques d'accès du public aux dossiers des deux enquêtes.

A l'issue de sa venue à la mairie de Brion, il est allé vérifier le bon affichage de l'avis d'enquête à proximité des emprises du projet.

Un registre électronique a été mis en place par le porteur de projet afin de faciliter le recueil des observations du public et leur exploitation.

6. Publicité de l'enquête

Les publications légales ont été effectuées dans deux journaux locaux (**PJ 3**) diffusés dans l'Indre :

- la « Nouvelle République du Centre Ouest », les 13 février et 13 mars 2023,
- « l'Aurore Paysanne », les 10 février et 10 mars 2023.

L'avis de l'enquête a été affiché dans les mairies de Brion et de la Champenoise et dans les neuf mairies (Bouges-le-Château, Bretagne, La Chapelle-Saint-Laurian, Levroux, Liniez, Ménétréols-sous-Vatan, Saint-Valentin, Vineuil et Vatan) incluses dans le périmètre d'affichage, pendant toute la durée de l'enquête.

Il a été affiché dans sa forme réglementaire à proximité des lieux prévus pour la réalisation du projet et aux points d'accès les plus proches à partir de la voie publique ; il a été publié sur le site internet des services de l'Etat dans l'Indre.

7. Déroulement de l'enquête

7.1 Organisation de l'enquête

L'enquête publique s'est déroulée du jeudi 9 mars 2023 à 09 h 00 au mardi 11 avril 2023 à 17 h 00.

La totalité des pièces constitutives du dossier, dont la liste est donnée au paragraphe précédent, a été consultable pendant la durée de l'enquête :

- dans les mairies de Brion et La Champenoise, sur support papier,
- sur le site du registre dématérialisé,
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Indre,
- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau environnement.

Il a pu être consulté par le public aux heures d'ouvertures des deux mairies pendant toute la durée de l'enquête et lors des permanences assurées par les membres de la commission d'enquête.

L'affichage de l'avis d'enquête a été vérifié à la mairie et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet lors des permanences des membres de la commission d'enquête.

Les permanences fixées ont été assurées par les commissaires enquêteurs dans les conditions de l'arrêté pris par le préfet de l'Indre :

- jeudi 9 mars de 14 h à 17 h, à Brion,
- samedi 18 mars de 9 h à 12 h, à La Champenoise,
- mardi 24 mars de 9 h à 12 h, à Brion,
- mercredi 29 mars de 9 h à 12 h, à Brion,
- mardi 11 avril de 14 h à 17 h, à La Champenoise.

Les dates et heures d'ouverture et de clôture ont été identiques à celles de l'enquête publique sur le Projet Éolien de Brion, porté par SOLECO et dont le siège est à Brion.

7.2 Déroulement

Le seul événement intervenu pendant l'enquête a été l'arrachement par le vent de l'une des affiches située à la bordure ouest de la parcelle, le long de la voie publique parallèle à l'autoroute A20 ; elle a été remise en place par les services de la commune.

7.3 Participation du public

L'enquête publique a suscité un faible intérêt de la part du public.

Le nombre total des contributions reçues s'établit à 20.

- 5 observations ont été portées sur les registres de l'enquête (1 à La Champenoise et 4 à Brion),
- 3 courriers ont été adressés au président,
- 12 contributions ont été déposées sur le registre électronique ouvert par le pétitionnaire pour recevoir les observations du public.

| Observations du public | | | | | | | | | |
|------------------------|--------|------------|--------|-----------------|--------|--------------------|--------|-------|--------|
| Reg. La Champenoise | | Reg. Brion | | Courriers reçus | | Reg. dématérialisé | | Total | |
| Fav. | Défav. | Fav. | Défav. | Fav. | Défav. | Fav. | Défav. | Fav. | Défav. |
| 0 | 1 | 1 | 3 | 0 | 3 | 7 | 5 | 8 | 12 |

Aucune difficulté d'accès à la version informatisée n'a été relevée.

Les observations du public ont été exprimées par :

- des habitants de
 - o Brion : 9 (2 favorables et 7 défavorables)
 - o La Champenoise : 1 (défavorable),
 - o des environs : 2 (1 favorable et 1 défavorable),
- une habitante de l'Indre (défavorable),
- une personne ne demeurant pas dans l'Indre (favorable),
- une entreprise du secteur du BTP implantée dans l'Indre (favorable) et dans le Cher (favorable),

et 4 observations sont anonymes ou le nom de rédacteur n'est pas lisible (2 favorables et 2 défavorables).

Aucune association ne s'est exprimée.

Concernant le registre dématérialisé :

- 896 visiteurs ont consulté le site dématérialisé,
- 340 visiteurs ont téléchargé au moins un document ; les documents les plus téléchargés ont été l'arrêté de l'enquête (nb : 47) et l'avis d'enquête (nb : 45),
- le pic de fréquentation du site est intervenu entre le 8 et le 17 mars.

Une seule observation concerne la réalisation simultanée des deux enquêtes qui auraient créé pour son auteur « un conflit au niveau des permanences ». Cette observation isolée ne s'appuie, en fait, sur aucun constat, d'autant que toutes les dispositions ont été prises en liaison avec la mairie de Brion afin de bien séparer les dossiers et leur donner un égal accès.

8. Personnalités rencontrées

La commission d'enquête a rencontré à plusieurs reprises, les maires de Brion et de La Champenoise.

9. Avis des conseils municipaux et des conseils communautaires

Le résultat détaillé des votes des communes et communautés de communes est donné en pièce jointe (PJ 4).

9.1 Les conseils municipaux

Les conseils municipaux des communes concernées par le rayon d'affichage de 6 km ont donné :

- un avis favorable pour trois d'entre elles : Brion, La Champenoise et Vatan,
- un avis défavorable pour six autres : Bouges-le-Château: Bretagne, Levroux, Liniez, Ménétréols-sous-Vatan et Saint Valentin.

Les conseils municipaux des communes de La Chapelle-Saint-Laurian et Vineuil n'ont pas délibéré.

9.2 Les conseils communautaires

Deux conseils communautaires devaient délibérer :

- la communauté de communes de Champagne Boischauts a donné un avis favorable,
- la communauté de communes de Levroux Boischaut Champagne a donné un avis défavorable.

10. Avis de la MRAe

La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Centre-Val de Loire a émis sur le projet du parc éolien l'avis délibéré n° 2022-3985 en date du 13 janvier 2023.

En conclusion, elle a établi deux recommandations

- compléter l'étude d'impact par une évaluation sur le raccordement du projet au réseau électrique,
- compléter l'étude de l'incidence visuelle par des photomontages « à feuilles tombées », notamment pour les vues du projet depuis Bouges et depuis les ruines du château de Levroux.

Le porteur de projet a produit une réponse à l'avis de la MRAe, datée du 17 janvier 2023.

Il a ajouté à sa réponse un carnet de photomontages permettant au public de juger des incidences du projet en périodes hivernales pour les sites de Bouges-le-Château et de Levroux.

Ce dernier document, reçu avant l'ouverture de l'enquête, a été intégré au dossier de l'enquête.

11. Avis des services

Les avis des services sont récapitulés dans le tableau suivant :

| Services | date de l'avis | nature de l'avis | commentaires |
|--|----------------|-----------------------------|---|
| Direction générale de l'Aviation civile | 16-nov-22 | autorisation | |
| Direction de la Circulation aérienne militaire | 20-mai-22 | autorisation | |
| Service départemental d'incendie et de secours de l'Indre (SDIS) | 08-avr-22 | dispositions satisfaisantes | observations émises à prendre en compte |
| Union Départementale de l'Architecture et du patrimoine de l'Indre | 30-nov-22 | défavorable | |
| Agence Régionale de Santé de l'Indre | 25-avr-22 | favorable | sous réserve des remarques exprimées |

12. Procès-verbal de synthèse des observations du public et réception des observations du responsable du projet

Le mercredi 19 avril à la mairie de La Champenoise, la commission d'enquête a remis aux représentants de la SAS du Parc Eolien de la Gondonnerie le procès-verbal de synthèse des observations du public (PJ 5).

Par un courriel du 2 mai et un courrier reçu par le président de la commission le 6 mai, la société SEPALE a adressé ses observations en réponse (PJ 6).

17/17

13. Transmission du rapport de l'enquête et des avis et conclusions de la commission

Le 4 mai, le président de la commission d'enquête a demandé au préfet de l'Indre un délai supplémentaire de cinq jours pour lui transmettre le rapport et les conclusions motivées (PJ 7) sur l'enquête publique.

Le Préfet de l'Indre a accordé la possibilité de remettre ces documents d'ici le mardi 16 mai 2023 (PJ 8).

14. Observations du public

Observations favorables au projet

Les observations favorables au projet mettent en avant :

- l'intérêt de produire une énergie « propre et locale »,
- les retombées économiques,
- le recyclage quasi-total des éoliennes en fin de vie,
- l'impact actuel sur le paysage des pylônes électriques et de la tour relais de Brion.

Observations défavorables au projet

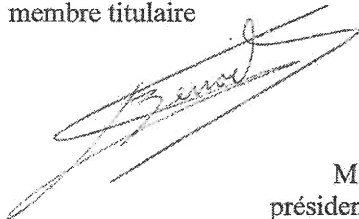
Elles ont principalement trait à :

- la protection du paysage et au cadre de vie,
- la préservation de la biodiversité,
- la santé,
- la dévaluation de l'immobilier et au démantèlement,
- au projet et à ses aspects économiques.

Les conclusions et avis de la commission d'enquête faisant suite à l'enquête, sont joints au présent rapport dans un document séparé.

A La Champenoise, le 10 mai 2023,

M. Jean Benoit
membre titulaire



M. Francis Couillard
membre titulaire



M. Hubert Jouot
président de la commission d'enquête publique



1/1

**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
PRESENTEE PAR LA SAS DU PARC EOLIEN DE LA GONDONNERIE POUR L'EXPLOITATION
D'UN PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE BRION ET LA CHAMPENOISE**

Rapport de l'enquête publique

Liste des pièces jointes

- PJ 1 : Arrêté n° 36-2023-02-06-00001 de M. le préfet de l'Indre en date 6 février 2023 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Du Parc Eolien de la Gondonnerie pour l'exploitation d'un parc éolien, composé de huit aérogénérateurs et de trois postes de livraison électrique sur les communes de Brion et La Champenoise
- PJ 2 : Composition détaillée des pièces constitutives du dossier d'enquête
- PJ 3 : Publicité de l'enquête dans la presse locale
- PJ 4 : Résultat des votes des communes et communautés de communes
- PJ 5 : Procès-verbal de synthèse des observations du public et son récépissé du 19 mars 2023
- PJ 6 : Mémoire en réponse du porteur de projet et son récépissé du 6 mai 2023
- PJ 7: Demande de délais supplémentaires pour la remise des conclusions et avis de la commission d'enquête
- PJ 8 : Lettre du Préfet de l'Indre accordant un délai supplémentaire



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du Développement Local
et de l'Environnement
Bureau de l'Environnement

ARRÊTÉ n° 36-2023-02-06-00001 du 6 février 2023
portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation
environnementale présentée par la SAS DU PARC ÉOLIEN DE LA GONDONNERIE pour
l'exploitation d'un parc éolien, composé de huit aérogénérateurs et de trois postes de
livraison électrique sur les communes de Brion et La Champenoise

LE PRÉFET DE L'INDRE,

Vu le code de l'environnement livre 1^{er} et livre V, notamment ses articles L. 123-1 à L. 123-18, R. 123-1 à R. 123-27 ;

Vu la nomenclature des installations classées ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le code de l'environnement ;

Vu la demande d'autorisation environnementale déposée le 25 mars 2022 et complétée le 14 novembre 2022 par le président de la SAS DU PARC ÉOLIEN DE LA GONDONNERIE en vue d'exploiter un parc éolien de huit aérogénérateurs et de trois postes de livraison électrique, situés sur les communes de Brion et La Champenoise ;

Vu l'ensemble des pièces, plans et études réglementaires notamment l'étude d'impact annexés à cette demande ;

Vu le rapport de l'inspecteur des installations classées en date du 12 décembre 2022 constatant la complétude du dossier de demande d'autorisation environnementale susvisé ;

Vu l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale rendu le 13 janvier 2023 ;

Vu la réponse du pétitionnaire à l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale en date du 18 janvier 2023 ;

Vu la décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 30 janvier 2023 désignant une commission d'enquête ;

Vu la concertation en date du 1^{er} février 2023 avec la commission d'enquête, conformément à l'article R. 123-9 du code de l'environnement ;

Considérant que l'activité en cause constitue, au regard de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, une installation classée soumise à autorisation, visée sous la rubrique n° 2980 – installation terrestre de production d'électricité à partir de

l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs, comprenant au moins un aérogénérateur dont la hauteur du mât et de la nacelle au-dessus du sol est supérieure ou égale à 50 m ;

Considérant qu'il y a lieu de soumettre la demande de la SAS DU PARC ÉOLIEN DE LA GONDONNERIE à l'enquête publique réglementaire ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Ouverture

Une enquête publique est ouverte dans les mairies de Brion et La Champenoise en ce qui concerne la demande d'autorisation environnementale unique présentée par Monsieur le Président de la SAS DU PARC ÉOLIEN DE LA GONDONNERIE, dont le siège social est 18, rue du 4 septembre – 34 500 BÉZIERS, afin d'exploiter un parc éolien composé de huit aérogénérateurs et de trois postes de livraison électrique sur les communes de Brion et La Champenoise.

Classement des activités :

Au titre des installations classées

| Rubrique | Libellé simplifié | Détail des installations ou activités existantes et projetées | | Régime |
|----------|---|---|---------|------------------------|
| 2980-1 | Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs 1 - Comprenant au moins un aérogénérateur dont la hauteur du mât et de la nacelle au-dessus du sol est supérieure ou égale à 50 m | Nombre d'aérogénérateurs | 8 | Autorisation (6 km) |
| | | Diamètre rotor maximum | 131 m | |
| | | Hauteur maximale de mât (en sommet de nacelle) | 103,7 m | |
| | | Hauteur maximale en bout de pale | 165 m | |
| | | Puissance unitaire maximale | 4 MW | |

ARTICLE 2 : Durée

Cette enquête se déroulera du **jeudi 9 mars 2023 – 09:00** au **mardi 11 avril 2023 – 17:00 inclus**.

ARTICLE 3 : Dossier d'enquête, consultation

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment les résumés non techniques de l'étude d'impact et de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du pétitionnaire, est consultable :

- sur le site du registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4422>

Un lien vers ce site sera également disponible sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante :

<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>

- sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture du public, dans les mairies de Brion et La Champenoise :

| Mairie de Brion : | Mairie de La Champenoise : |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">◆ lundi : 13:30-17:00.◆ mardi : 08:30-12:30, 13:00-17:00◆ mercredi : 08:30-12:30, 13:00-16:00◆ jeudi : 08:30-12:30, 13:00-17:00◆ vendredi : 08:30-12:30 | Horaires jusqu'au 1 ^{er} avril : <ul style="list-style-type: none">◆ Lundi et Vendredi : 8:30 – 12:30◆ Mardi, Mercredi et Jeudi 13:15 – 17:15 À partir du 1 ^{er} avril : <ul style="list-style-type: none">◆ Lundi et Vendredi : 8:30 – 12:30◆ Mardi et Jeudi : 8:30 – 12:30, 13:00 – 17:00◆ Mercredi 13:15 – 17:15 |

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. La consultation du support papier du dossier d'enquête publique ne pourra se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période.

- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous **uniquement**, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants :

↳ du lundi au vendredi de 09:00 à 12:00 et de 14:00 à 16:00.

Ce dossier pourra, en cours d'enquête et à la demande du président de la commission d'enquête, être complété par des documents utiles à la bonne information du public.

ARTICLE 4 : Désignation de la commission d'enquête

Il est constitué, par décision susvisée de la vice-présidente du tribunal administratif de Limoges, une commission d'enquête comprenant les membres désignés ci-après :

Président : M. Hubert JOUOT, vice-amiral 2^e section ;

Membres : M. Jean BENOIT, directeur d'école à la retraite ;

M. Francis COUILLARD, retraité de la gendarmerie.

En cas de défaillance de M. Hubert JOUOT, la présidence de la commission sera assurée par M. Jean BENOIT.

ARTICLE 5 : Permanences de la commission d'enquête

Un membre au moins de la commission d'enquête siègera dans les mairies de Brion et La Champenoise aux jours et heures de permanence mentionnés ci-après :

| Mairie de Brion | Mairie de La Champenoise |
|---|---|
| Le jeudi 9 mars 2023 – de 14:00 à 17:00 | |
| | Le samedi 18 mars 2023 – de 09:00 à 12:00 |
| Le vendredi 24 mars 2023 de 09:00 à 12:00 | |
| Le mercredi 29 mars 2023 de 09:00 à 12:00 | |
| | Le mardi 11 avril 2023 – de 14:00 à 17:00 |

Afin d'assurer une permanence, la mairie de La Champenoise sera exceptionnellement ouverte le samedi 18 mars 2023 de 9:00 à 12:00.

ARTICLE 6 : Observations et propositions du public

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

↳ en se connectant directement au registre dématérialisé via le lien :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4422>

ou par courriel à l'adresse mail dédiée : enquete-publique-4422@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables par le public dans les meilleurs délais sur ce site internet de registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/4422> ;

↳ sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête dont un exemplaire sera déposé dans chaque mairie ;

↳ par correspondance dans les mairies de Brion et La Champenoise – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera aux registres d'enquête.

Les contributions du public reçues avant le jeudi 9 mars 2023 – 09:00 et après le mardi 11 avril 2023 – 17:00 ne seront pas prises en compte.

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. Les observations écrites sur le registre d'enquête papier ne pourront se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période.

Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

ARTICLE 7 : Autres modalités d'information du public

Toute information complémentaire peut être demandée, auprès de Monsieur Maël MERALLI-BALLOU, directeur associé, responsable développement, de la société SÉPALE pour le compte de la SAS DU PARC ÉOLIEN DE LA GONDONNERIE aux adresses et numéro de téléphone suivants :

↳ 59, rue de l'Abondance – 69003 LYON ;

↳ m.meralli@sepale.com ;

↳ 06 80 07 39 69 ;

ou auprès de la Préfecture de l'Indre – Direction du Développement Local et de l'Environnement – Bureau de l'Environnement – Place de la Victoire et des Alliés – CS 80 583 – 36019 CHÂTEAUROUX Cedex.

ARTICLE 8 : Publicité

Un avis, portant à la connaissance du public l'ouverture de l'enquête publique, sera publié par les soins du bureau de l'environnement de la préfecture de l'Indre et aux frais du pétitionnaire au moins quinze jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux locaux diffusés dans le département de l'Indre.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée, ce même avis sera :

↳ affiché :

- dans les mairies de Brion et La Champenoise, communes d'implantation,

- et dans les mairies suivantes : Bretagne, Liniez, Saint-Valentin, Ménétréols-sous-Vatan, Levroux, Vineuil, Bouges-le-Château, La Chapelle-Saint-Laurian, Vatan, incluses dans le périmètre d'affichage.

Cet affichage sera certifié par les maires des communes susvisées à l'issue de la période d'enquête ;

- ↳ publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante :

<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>

- ↳ affiché par le pétitionnaire, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet, suivant les caractéristiques et dimensions d'affichage fixées par l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 susvisé.

La jurisprudence du Conseil d'État considère que l'affichage doit être réalisé au minimum aux principaux et plus proches points d'accès du futur parc éolien depuis la voie publique.

ARTICLE 9 : Avis des communes et collectivités territoriales

Les conseils municipaux les communes de Brion et La Champenoise, communes d'implantation, et des communes susvisées concernées par le rayon d'affichage des 6 kilomètres, ainsi que les conseils communautaires des communautés de communes de Levroux Boischaud Champagne et Champagne Boischauds, sont appelés à donner leurs avis conformément à l'article R. 181-38 du Code de l'environnement. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique, soit au plus tard le 26 avril 2023.

ARTICLE 10 : Clôture d'enquête

Les registres d'enquête seront clos et signés par le président de la commission d'enquête. À cet effet, les maires de Brion et La Champenoise mettront à disposition, dès la fin de l'enquête, leur registre d'enquête au président de la commission d'enquête.

Dès réception des registres et des documents annexés, la commission d'enquête rencontrera, sous huitaine, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Ledit responsable disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

La commission d'enquête établira un rapport dans lequel elle relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Elle consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet. Elle rendra son rapport et ses conclusions motivées au préfet dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête, soit au plus tard le 11 mai 2023. Elle transmettra simultanément le rapport et ses conclusions au président du tribunal administratif de Limoges. Si ce délai ne peut être respecté, un délai supplémentaire pourra être accordé sur demande motivée et après avis du responsable de projet.

Ces documents seront tenus à la disposition du public dans les mairies de Brion et La Champenoise ainsi qu'à la préfecture de l'Indre – Direction du développement local et de l'environnement – Bureau de l'environnement à Châteauroux pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique. Ils seront également consultables pendant cette période sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante :

<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>.

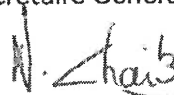
ARTICLE 11 : Décision

La décision du préfet susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté d'autorisation environnementale assortie de prescriptions à respecter ou un arrêté de refus.

ARTICLE 12 : Exécution

La secrétaire générale de la préfecture, les maires les communes de Brion et La Champenoise, les maires des communes de Bretagne, Liniez, Saint-Valentin, Ménétréols-sous-Vatan, Levroux, Vineuil, Bouges-le-Château, La Chapelle-Saint-Laurian, Vatan, les membres de la commission d'enquête, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre www.indre.gouv.fr, à la rubrique « Publications-Recueil des actes administratifs », et dont une copie leur sera adressée.

Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale,



Nadine CHAÏB

**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE
D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTEE PAR LA
SAS DU PARC EOLIEN DE LA GONDONNERIE POUR
L'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN SUR LES COMMUNES DE
BRION ET LA CHAMPENOISE**

Rapport de l'enquête publique

COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE

**1. Description du projet - Octobre 2022 – Version consolidée -72 pages-
(PJ n°46 selon le Cerfa n° 15964*01)**

- ↪ Lettre de demande du 14 mars 2022
- ↪ Présentation de la société
- ↪ Contexte de l'énergie Eolien
- ↪ Contexte du projet
 - Localisation du projet
 - Description du projet et technologie retenue
 - Caractéristiques du parc éolien
 - Etapes de vie du parc
 - Suivi, surveillance et intervention prévus

**2. Capacité technique et financière - Octobre 2022 – Version consolidée - 51 pages
(Annexe PJ n°47 selon le Cerfa n°15964*01)**

- ↪ Présentation du demandeur
- ↪ Capacités techniques et financières
- ↪ Annexes
 - Kbis SPEG
 - Kbis Corfu Eole
 - Attestation d'assurance de responsabilité civile

**3. Maîtrise foncière – Octobre 2022 – Version consolidée – 40 pages
(PJ n°3 - PJ n°62 – PJ n° 63 – PJ n°69 selon le Cerfa n° 15964*01)**

- ↪ Attestation de maîtrise foncière en date du 14 Octobre 2022
- ↪ Maîtrise foncière et avis sur la remise en état
- ↪ Avis des Mairies ou Président de coopération intercommunale sur les conditions de remises en état (Brion et la Champenoise)
- ↪ Attestation de conformité à l'urbanisme
- ↪ Annexes
 - Compte rendu séance communauté de commune de la Champenoise Boischaud
 - Avis sur projet de modification du PLUi
 - Attestation de conformité à l'urbanisme

4. Note de présentation non technique - Octobre 2022 – Version consolidée – 78 pages (Annexe PJ n°7 selon le Cerfa n°15964*01)

- ↪ Contexte de l'énergie Eolienne
- ↪ Présentation de la demande et du pétitionnaire
- ↪ Contexte réglementaire
- ↪ Raison des choix retenus
- ↪ Etude d'impact sur l'environnement
- ↪ Etude de dangers
- ↪ Conclusion

5. Etude d'impact sur l'environnement - Résumé non technique - Octobre 2022 – Version consolidée – 60 pages - (PJ n° 4 selon le Cerfa n°15964*01)

- ↪ Avant-propos : contexte de l'Energie éolienne
- ↪ Présentation du projet
- ↪ Description des solutions de substitutions et raison du choix effectué
- ↪ Introduction et méthodologie générales des études
- ↪ Prise en compte du milieu physique
- ↪ Prise en compte du milieu naturel
- ↪ Prise en compte du milieu humain
- ↪ Prise en compte du paysage
- ↪ Conclusion

6. Etude d'impact sur l'environnement – Octobre 2022 - version consolidée – 765 pages- (PJ n° 4 selon le Cerfa n°15964*01)

- ↪ Présentation du demandeur
- ↪ Contexte de l'énergie éolienne
 - Contexte énergétique
 - Contexte réglementaire
- ↪ Nature et localisation du projet
- ↪ Rubriques ICPE et périmètres d'affichage
- ↪ Définition des aires d'étude
- ↪ Etat initial de l'environnement

- ↪ Description des solutions de substitutions et raison du choix effectué
- ↪ Description du projet
- ↪ Analyse des incidences et présentation des mesures associées
- ↪ Description détaillée des mesures d'évitement et de réduction
- ↪ Synthèse des incidences résiduelles
- ↪ Mesures de compensation, d'accompagnement et de suivi
- ↪ Evaluation des effets cumulés
- ↪ Evolutions probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet
- ↪ Autres dossiers d'évaluation environnementale et/ou demandes d'autorisation
- ↪ Description des méthodes
- ↪ Conclusion
- ↪ Annexes

**7. Etude d'impact sur l'environnement – Expertise faune – flore - Octobre 2022 -
version consolidée – 401 pages - (PJ n° 4 selon le Cerfa n°15964*01)**

- ↪ Suivi du document
- ↪ Introduction – présentation du document
- ↪ Localisation du projet
- ↪ Méthodologie
- ↪ Résultats et évaluation des enjeux
- ↪ Analyse des variantes et présentation du projet
- ↪ Impacts et mesures mises en œuvre
 - Impacts et mesures sur les habitats et la flore
 - Impacts et mesures sur les amphibiens
 - Impacts et mesures sur les reptiles
 - Impacts et mesures sur l'entomofaune
 - Impacts et mesures sur les mammifères terrestres
 - Impacts et mesures sur l'avifaune
 - Impacts et mesures sur les chiroptères
 - Impacts et mesures sur les continuités écologiques et équilibres biologiques
 - Impacts et mesures sur les sites Natura 2000
 - Effets cumulés
 - Synthèse des impacts et des mesures
- ↪ Conclusion
- ↪ Annexes

**8. Etude d'impact sur l'environnement – Expertise paysagère - Octobre 2022 –
Version consolidée - 506 pages - (Annexe PJ n° 4 selon le Cerfa n°15964*01)**

- ↪ Approche générale des principes de perception d'éoliennes dans un paysage
- ↪ Analyse paysagère de l'aire d'étude éloignée
- ↪ Analyse paysagère de l'aire d'étude rapprochée
- ↪ Analyse paysagère de l'aire d'étude immédiate
- ↪ Implantation du parc éolien dans le paysage : les variantes d'implantation
- ↪ Analyse visuelle du parc éolien dans le paysage
- ↪ Mesures paysagères du projet éolien
- ↪ Scénario de référence
- ↪ Bibliographie

- ↪ Méthodologie du volet paysager de l'étude d'impact
- ↪ Tableaux d'analyse des enjeux, sensibilités et incidentes
- ↪ Annexes

9. Etude d'impact sur l'environnement – Expertise Acoustique - Octobre 2022 – Version consolidée - 48 pages - (Annexe PJ n° 4 selon le Cerfa n°15964*01)

- ↪ Introduction
- ↪ Définitions
- ↪ Réglementation applicable
- ↪ Contexte du projet
- ↪ Etat initial : mesures de bruit résiduel
- ↪ Méthodologie d'analyse
- ↪ Caractérisation de la future activité
- ↪ Analyse de l'impact acoustique du parc éolien
- ↪ Conclusion
- ↪ Annexe 1 : graphes relatifs aux analyses statistiques
- ↪ Annexe 2 : extrait du projet de norme NF S 31-114 (Version 07-2011)
- ↪ Annexe 3 : description du model de calcul
- ↪ Annexe 4 : principe méthodologique d'une étude acoustique
- ↪ Annexe 5 : analyse des variantes

10. Etude de danger – Résumé non technique – Octobre 2022 – version consolidée - 16 pages- (PJ n° 49 selon le Cerfa n°15964*01)

- ↪ Préambule
- ↪ Informations générales concernant l'installation
- ↪ Description de l'environnement de l'installation
- ↪ Descriptif de l'installation
- ↪ Identification des potentiels de dangers de l'installation
- ↪ Analyse préliminaire des risques
- ↪ Etude détaillée des risques

11. Etude de danger - Octobre 2022 – version consolidée - 90 pages- (PJ n° 49 selon le Cerfa n°15964*01)

- ↪ Préambule
- ↪ Informations générales concernant l'installation
- ↪ Description de l'environnement de l'installation
 - Environnement naturel
 - Environnement humain
 - Environnement matériel
- ↪ Description de l'installation
- ↪ Identification des potentiels de dangers de l'installation
 - Potentiels de dangers liés aux produits
 - Potentiels de dangers liés au fonctionnement de l'installation
 - Réduction des potentiels de dangers à la source
- ↪ Analyse des retours d'expérience
- ↪ Analyse préliminaire des risques
- ↪ Etude détaillée des risques

↪ Conclusion

↪ Annexes.

- Annexe 1 : méthode de comptage des personnes pour la détermination de la gravité potentielle d'un accident à proximité d'une éolienne
- Annexe 2 : tableau de l'accidentologie française
- Annexe 3 : scénarii génériques issues de l'analyse préliminaire des risques
- Annexe 4 : probabilité d'atteinte et risque individuel
- Annexe 5 : glossaire
- Annexe 6 : bibliographie et références utilisées

12. Avis des services – Janvier 2023 - 21 pages

↪ Direction générale de l'aviation civile : 16/11/2022 et 19/05/2022

↪ Direction de la sécurité aéronautique d'état, direction de la circulation aérienne militaire du 20/05/2022

↪ Service départemental d'incendie et de secours de l'Indre du 08/04/2022

↪ Direction des affaires culturelles – Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du 30/11/2022 et du 04/04/2022

↪ L'agence régional de la santé 25/04/2022

13. Avis de la MRAE Centre Val de Loire -13 janvier 2023 - 15 pages- N° MRAe 2022-3985

14. Réponse du porteur de projet à l'avis de la MRAE – Janvier 2023 - 24 pages-

↪ Introduction

↪ Réponse générale au dossier de la MRAe Centre-val de loire

↪ Réponse complémentaire sur la thématique du raccordement externe

↪ Réponse complémentaire sur la thématique du paysage

↪ Conclusion

↪ Annexes

15. Un plan de situation du projet au 1 :2500

16. Deux plans des abords de l'installation jusqu'au dixième du rayon d'affichage au 1 :4000

17. Plan masse - octobre 2022 – version consolidée – 9 pages- (Annexe PJ n° 2 selon Cerfa n°15964*01)

18. Elément graphique - Octobre 2022 – version consolidée - 2 pages- (Annexe PJ n° 2 selon le Cerfa n°15964*01) + Coupe des éoliennes et des postes de livraison au 1/100

**19. Photomontages complémentaires - Février 2023 – 42 pages -
Réponse à l'avis de la MRAe Centre-val de Loire du 13 janvier 2023 N° MRAe
2022-3985**

↳ Sommaire

↳ Introduction

↳ Photomontages

- Vue 31 : depuis la sortie est de Bouges le Château
- Vue 31 Bis : depuis les étages du château de Bouges
- Vue 32 : depuis les dépendances du château de Bouges
- Vue 42 : depuis les vestiges du château de Levroux

EMPLOI

FINANCE COMPTABILITÉ AUDIT

ACERP COLLABORATEUR COMPTABLE ^{NF} (CDI)
GESTIONNAIRE DE PAIES ^{NF} (CDI)

Cabinet à taille humaine (20 collaborateurs - 2 experts comptables) recherché deux professionnels dans le cadre du développement de ses missions de conseil en entrepreneuriat pour le bureau du Blanc (36).

Merci d'adresser votre candidature par mail (proy@acerp.fr)

SERVICE À LA PERSONNE

Service à la personne

Monsieur âgé recherche personne disponible pour faire la cuisine tous les jours, sur Le Blanc. Cesu possible. 02.54.37.46.90

Gardiennage

Particuliers recherchent couple gardien propriété privée Indre. Monsieur : espace vert, entretien, permis de conduire ; Madame : ménage, repassage, cuisine simple, permis de conduire. Logement de fonction indépendant tout confort, climatisation, chauffage central fuel fourni, travail 40h/semaine, libres week-ends, salaire très important. Déclaration Urssaf. 06.86.72.57.66

Recherche gardien pour propriété de chasse, dépt 36 en Brenne. Très belle maison de gardien contre entretiens pelouses et tailles haies,.... Poste disponible mai 2023. Possibilité Cesu. Ecrire à NR Communication, ref : 11960291, BP 81255, 37012 Tours cedex 1

DIVERS

Monsieur âgé, Châteauroux, cherche personne pour promener chien Golden 1h/jour 4 à 5 jours par semaine, horaires et tarif à discuter. C e s u p o s s i b l e . 02.54.34.74.61

DEMANDE D'EMPLOI

Métiers du BTP

20 ans d'expérience pour tous vos travaux de peinture, carrelage, placis, pose parquets. Déclaration Urssaf. Téléphonez-moi au 06.63.13.09.59

Peintre sérieux, expérience 22 ans, propose ses services : peintures intérieures (murs/plafonds/sols,...), peintures extérieures, nettoyage, isolation, traitement façades/toitures,..., revêtements sols (moquettes/parquets/carrelage,...). Déclaration URSSAF. - 0 6 . 3 6 . 5 1 . 1 4 . 1 4 / 02.54.32.84.40

Homme de bâtiment, 25 ans d'expérience, spécialisé travaux façade tous genres, neuf/ancien, traditionnel, rénovation, carrelage, terrasse, intérieur/extérieur, restauration pierre, terrassement extérieur, ouvertures porte-fenêtres, électricité, plomberie, autres travaux bâtiment. Intervention/réponse rapides. 06.48.42.94.52

Auxiliaire de vie

Auxiliaire de vie avec expérience propose ses services aux personnes âgées : toilette, courses, ménage, repas, compagnie, promenade, Chabris et 15 km alentours. Cesu. 06.34.14.26.66

Entretien Espaces verts

Taille haies, arbres fruitiers, sapins, abattage d'arbres, évacuation bois, entretien parcs et jardins, entretien toiture et gouttières, maçonnerie de jardin, prix forfaitaire, déplacement gratuit, auto-entrepreneur. 06.17.23.47.89

Duval élagage, et abattage dangereux, taille haies, plantation, désouchage, pose clôtures et terrassement. Enlèvements tous déchets. Déclaration Urssaf. 06.42.02.67.89

Cours Leçons Formation

Soutien scolaire en Mathématiques, Sciences, Français et reconversion professionnelle par professeur particulier, tous niveaux, toutes filières. Crédit d'impôt immédiat. Règlement CESU. 06.62.70.22.95

Italienne de naissance donne cours conversation (présentiel/Skype) et traduit tous documents. Dates et horaires flexibles. Respect du rythme de chacun. 06.07.78.05.93

Prestation de service

Puisatier + 40 ans d'expérience effectuée nettoyage forage 30m maxi, curage puits, débatement, descente au fond du puits, débit, diamètre 0.80 et +, toutes profondeurs, forfait déplacement compris. RM 3 8 0 5 0 7 2 7 7 0 0 0 2 4 . Tél. 06.70.34.19.71

ENTREPRISE ARTISANAT COMMERCE

PROPOSITIONS COMMERCIALES

Capitaux

Infirmière libérale recherche capitaux 3000 euros pour installation, intérêts élevés 15%. Tél. 06.41.98.14.13

NOUVEAU

Pour passer votre annonce

Numéro vert **GRATUIT**

0800 19 03 60

légales et officielles

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans La Nouvelle République, NR, Centre Presse et autres presses habilitées : E-mail : aof@nr-communication.fr - Tél : 02 47 60 62 79 NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com
Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespublics.com

ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques

PREFECTURE DE L'INDRE

ENQUÊTE PUBLIQUE - COMMUNES DE BRION ET LA CHAMPENOISE

Par arrêté préfectoral n° 36-2023-02-06-00001 du 6 février 2023, une enquête publique est prescrite du jeudi 9 mars 2023 - 09h00 au mardi 11 avril 2023 - 17h00 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS DU PARC ÉOLIEN DE LA GONDONNERIE, en vue d'exploiter un parc éolien composé de huit aérogénérateurs et de trois postes de livraison électrique, sur les communes de Brion et La Champenoise.

Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment les résumés non techniques de l'étude d'impact et de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du pétitionnaire, est consultable :

- sur le site du registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4422>.

Un lien vers ce site sera également disponible sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante :

<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>

- sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture du public, dans les mairies de Brion et La Champenoise :

Mairie de Brion :
Lundi : 13h30-17h00
Mardi : 09h30-12h30, 13h00-17h00
Mercredi : 08h30-12h30, 13h00-16h00
Jeudi : 08h30-12h30, 13h00-17h00
Vendredi : 08h30-12h30

Mairie de La Champenoise :
Horaires jusqu'au 1er avril :
Lundi et Vendredi : 8h30 - 12h30
Mardi, Mercredi et Jeudi 13h15 - 17h15
À partir du 1er avril :
Lundi et Vendredi : 8h30 - 12h30
Mardi et Jeudi : 8h30 - 12h30, 13h00 - 17h00
Mercredi 13h15 - 17h15

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. La consultation du support papier du dossier d'enquête publique ne pourra se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période.

- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Ce dossier pourra, en cours d'enquête et à la demande du président de la commission d'enquête, être complété par des documents utiles à la bonne information du public.

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Monsieur Mael MÉRALLI-BALLOU, directeur associé, responsable développement - société SEPALP pour le compte de la SAS DU PARC ÉOLIEN DE LA GONDONNERIE, 59, rue de l'Abondance - 69003 LYON - m.meralli@sepalp.com - 06 80 07 39 69, ou auprès de la préfecture de l'Indre - Direction du développement local et de l'environnement - Bureau de l'environnement - Place de la Victoire et des Alliés - CS 80 583 - 36 019 CHÂTEAURoux Cedex.

La commission d'enquête est arrêtée comme suit : Président : M. Hubert JOUOT, vice-amiral 2e section. En cas de défaillance de M. Hubert JOUOT, la présidence de la commission sera assurée par M. Jean BENOIT, Membres Titulaires : M. Jean BENOIT, directeur d'école à la retraite, M. Francis COUILLARD, retraité de la gendarmerie.

Un membre au moins de la commission d'enquête siégera dans les mairies de Brion et La Champenoise aux jours et heures de permanence mentionnés ci-après :

Mairie de Brion :
Le jeudi 9 mars 2023 - de 14h00 à 17h00
Le vendredi 24 mars 2023 de 09h00 à 12h00
Le mercredi 29 mars 2023 de 09h00 à 12h00
Mairie de La Champenoise :
Le samedi 18 mars 2023 - de 09h00 à 12h00

Le mardi 11 avril 2023 - de 14h00 à 17h00
Afin d'assurer une permanence, la mairie de La Champenoise sera exceptionnellement ouverte le samedi 18 mars 2023 de 9h00 à 12h00.

Un avis d'enquête publique est affiché sur les lieux prévus pour la réalisation du projet par le pétitionnaire, dans les mairies de Bretagne, Liniez, Saint-Valentin, Ménétrols-sous-Vatan, Levroux, Vineuil, Bouges-le-Château, La Chapelle-Saint-Laurien, Vatan. Il est également publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse :

<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4422>, ou par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-4422@registre-dematerialise.fr. Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables par le public dans les meilleurs délais sur ce site internet de registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/4422> ;

- sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et parapés par le président de la commission d'enquête dans les mairies de Brion et La Champenoise ;

- par correspondance dans les mairies de Brion et La Champenoise, à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les contributions du public reçues avant le jeudi 9 mars 2023 - 09h00 et après le mardi 11 avril 2023 - 17h00 ne seront pas prises en compte.

Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. Les observations écrites sur le registre d'enquête papier ne pourront se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période. Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables pendant un an à compter de la clôture d'enquête publique dans les mairies de Brion et La Champenoise, à la préfecture de l'Indre, Bureau de l'environnement (sur rendez-vous) et sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse : <https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>

À l'issue de la procédure, le Préfet de l'Indre prendra, soit un arrêté de refus, soit un arrêté d'autorisation, assorti de prescriptions à respecter.

PREFECTURE DE L'INDRE ENQUÊTE PUBLIQUE - COMMUNE DE BRION

Par arrêté préfectoral n° 36-2023-02-06-00002 du 6 février 2023, une enquête publique est prescrite du jeudi 9 mars 2023 - 09h00 au mardi 11 avril 2023 - 17h00 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PE de BRION, en vue d'exploiter un parc éolien composé de cinq aérogénérateurs et de deux postes de livraison électrique, sur le territoire de la commune de BRION.

Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment les résumés non techniques de l'étude d'impact et de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du pétitionnaire, est consultable :

- sur le site du registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4470>.

Un lien vers ce site sera également disponible sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante :

<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>

- sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture du public, à la mairie de BRION :

- lundi : 13h30-17h00 ;
- mardi : 08h30-12h30, 13h00-17h00 ;
- mercredi : 08h30-12h30, 13h00-16h00 ;
- jeudi : 08h30-12h30, 13h00-17h00 ;
- vendredi : 08h30-12h30.

- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Ce dossier pourra, en cours d'enquête et à la demande du président de la commission d'enquête, être complété par des documents utiles à la bonne information du public.

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Madame Maylis DUGAST, chef de projets en développement de l'éolien, groupe VALECO pour le compte de la société PE de BRION, VALECO - 188 rue Maurice Béjart - CS 57392 - 34184 MONTPELLIER CEDEX 4 ou maylisdugast@groupevaleco.com - 07.86.90.83.74, ou auprès de la préfecture de l'Indre - Direction du développement local et de l'environnement - Bureau de l'environnement - Place de la Victoire et des Alliés - CS 80 583 - 36 019 CHÂTEAURoux Cedex.

La commission d'enquête est arrêtée comme suit : Président : M. Jean-Marc DEMAY, cadre retraité de la fonction publique. En cas de défaillance de M. Jean-Marc DEMAY, la présidence de la commission sera assurée par M. Michel DELUZET, Membres Titulaires : M. Michel DELUZET, directeur commercial en retraite, M. Luc DIAS, officier de l'armée en retraite.

Un membre au moins de la commission d'enquête siégera à la mairie de BRION aux jours et heures de permanence mentionnés ci-après :

- Le jeudi 9 mars 2023 de 09h00 à 12h00 ;
- Le samedi 18 mars 2023 de 09h00 à 12h00 ;
- Le mercredi 29 mars 2023 de 14h00 à 17h00 ;
- Le mardi 11 avril 2023 de 14h00 à 17h00.

Afin d'assurer une permanence, la mairie de Brion sera exceptionnellement ouverte le samedi 18 mars 2023 de 9h00 à 12h00.

Un avis d'enquête publique est affiché sur les lieux prévus pour la réalisation du projet par le pétitionnaire, à la mairie de BRION, commune siège de l'enquête publique ainsi que dans les mairies de Bretagne, Liniez, La Champenoise, Saint-Valentin, Ménétrols-sous-Vatan, Levroux, Vineuil, Bouges-le-Château, Vatan, Fontany, La Chapelle-Saint-Laurien. Il est également publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse :

<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4470>, ou par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-4470@registre-dematerialise.fr. Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables par le public dans les meilleurs délais sur ce site internet de registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/4470> ;

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et parapés par le président de la commission d'enquête à la mairie de BRION ;

- par correspondance à la mairie de BRION - à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les contributions du public reçues avant le jeudi 9 mars 2023 - 09h00 et après le mardi 11 avril 2023 - 17h00 ne seront pas prises en compte.

Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables pendant un an à compter de la clôture d'enquête publique à la mairie de BRION, à la préfecture de l'Indre, Bureau de l'environnement (sur rendez-vous) et sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse : <https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>

À l'issue de la procédure, le Préfet de l'Indre prendra, soit un arrêté de refus, soit un arrêté d'autorisation, assorti de prescriptions à respecter.



Publiez vos annonces légales

en ligne

En vous proposant un outil pratique et simple d'utilisation pour la publication de vos annonces légales. Pour publier vos annonces légales dans un journal et obtenir immédiatement son affichage de publication.

Simple & rapide !

NR-légales simplifie vos démarches

- PUBLICATION D'ANNONCES LÉGALES SIMPLE, SÉCURISÉE ET AU MEILLEUR PRIX
- LARGE CHOIX DE JOURNAUX
- ATTESTATION DE PUBLICATION POUR LE GREFFE IMMÉDIATE
- PAIEMENT EN LIGNE SÉCURISÉ

Contact 02 47 60 62 70

PJS 1/5

CERFRANCE VAL DE LOIRE
8 rue Pasteur
41260 La Chaussée Saint Victor

JEAN-FRANÇOIS ROY

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 1 Bis, Rue des Acacias
36690 IYÉ
849 042 783 RCS CHATEAUROUX

Aux termes d'une AGE en date du 31/12/2021, les associés ont pris acte de la démission de M. Jean-François ROY à compter du 31/12/2021 et ont décidé à l'unanimité de ne pas procéder à son remplacement. L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis

SCEA DE VALASSON

Société civile
au capital de 118 800 euros
Valasson
36230 BUXIERES D'AILLAC
R.C.S. CHATEAUROUX n° 398 141 200

Par PV d'AGE du 28/12/2022, les associés ont agréé les modifications suivantes à effet du 01/01/2023 :

Gérance :
Ancienne mention : M. François PERRIN et Mme Brigitte PETIT demeurant à Valasson - 36230 BUXIERES D'AILLAC et Mme Julie PERRIN demeurant au 36 rue Georges Sand - 36230 NEUVY SAINT SEPULCHRE

Nouvelle mention : Mme Brigitte PETIT demeurant au 1 Valasson - 36230 BUXIERES D'AILLAC et Mme Julie PERRIN demeurant au 4 Valasson - 36230 BUXIERES D'AILLAC

Pour avis. La gérance.

EURL DE PANANGE

Société civile
au capital de 50 000 euros
Panange - 36370 Ligné
R.C.S. CHATEAUROUX n° 435 369 186

Par PV d'AGE du 30/11/2022, les associés ont décidé les modifications suivantes à effet du 30/11/2022 à Minuit :

Capital :
Ancienne mention : 50 000 euros
Nouvelle mention : 10 000 euros
Gérance :
Ancienne mention : Mr Thierry POLLET
Nouvelle mention : Mr Jean Ghislain POLLET, demeurant à Panange - 36370 Ligné, suite à la démission de Mr Thierry POLLET

Pour avis.

SCEA RIOLAND

Société civile
au capital de 818 200 euros
Beauvais - 36180 Heugnes
R.C.S. CHATEAUROUX n° 895 385 781

Par PV d'AGE du 20/12/2022, les associés ont décidé les modifications suivantes à effet du 01/01/2023 :

Gérance :
Ancienne mention : Mr Laurent RIOLAND et Madame Mélanie BAUDOIN épouse RIOLAND, co gérants
Nouvelle mention : Mr Laurent RIOLAND demeurant à Beauvais - 36180 Heugnes, Madame Mélanie BAUDOIN épouse RIOLAND demeurant à Beauvais - 36180 Heugnes et Mr Maxime Riolande demeurant à Beauvais - 36180 Heugnes, co gérants

Pour avis.

SCEA DE MAISONNETTE

Société civile
au capital de 30 489,80 euros
La Poupetterie
36290 Saint Michel En Brenne
R.C.S. CHATEAUROUX n° 443 886 528

Lors de l'AGE du 29/04/2022, les associés de la SCEA MAISONNETTE ont décidé de dissoudre la société par anticipation, à compter du 29/04/2022 et de procéder à sa liquidation amiable.

Nom du liquidateur : M. Thierry FARMAN, demeurant 11/21 rue Edouard Norrier à Neuilly sur Seine (92200)
Siège de la liquidation amiable : 11/21 rue Edouard Norrier à Neuilly sur Seine (92200)

L'inscription de modification sera déposée au Registre du Commerce de Châteauroux.

Pour avis,

SARL MAHUTEAU-COURATIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000,00 euros
Siège social : 29 rue de la République
36700 CLION
527 809 412 RCS CHATEAUROUX

AUGMENTATION DU CAPITAL - DEMISSION D'UN COGERANT - CHANGEMENT DE DENOMINATION

De l'AGE du 25/01/2023 il résulte une augmentation du capital pour le porter de 5 000 euros (ancien montant) à 10 000 euros (nouveau montant). La démission de M. Julien COURATIN de son mandat de gérant à compter du même jour et le changement de dénomination sociale de la Société qui devient SARL MAHUTEAU à compter du même jour.

Pour avis, la gérance.



**SCP AVOCATS
BUSINESS CONSEILS**
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural
et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday 18000 BOURGES

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL - CHANGEMENT DE GERANT - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

SARL NAUDET

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège Social : La Grande Vernelle
36700 ARPHEUILLES
499 081 362 RCS CHATEAUROUX

Aux termes d'une AGE en date du 30/12/2022, il a été décidé l'extension de l'objet social aux activités de transports routiers de marchandises et locations de véhicules pour le transport routier de marchandises, ainsi que du transfert du siège social à PALLUAU SUR INDRE (36700).
Il a été également pris acte de la démission de Monsieur Yves NAUDET de ses fonctions de gérant, et nommé Mon-

sieur Alexandre NAUDET demeurant ARPHEUILLES (36500) La Grande Vernelle) pour le remplacer. Mention sera faite au RCS de CHATEAUROUX.

Pour Avis.

EARL PLISSON

Société civile
au capital de 220 300 euros
L'Orme - 36120 PRUNIER
R.C.S. CHATEAUROUX n° 489 935 205

Par PV d'AGE du 26/09/2022, les associés ont décidé les modifications suivantes à effet du 01/10/2022 :

Gérance :
Ancienne mention : Mme Marie-Thérèse SUZANNE épouse PLISSON et M. Emmanuel PLISSON demeurant tous deux à L'Orme - 36120 PRUNIER
Nouvelle mention : M. Emmanuel PLISSON demeurant à L'Orme - 36120 PRUNIER

Pour avis.

COGEP AVOCATS

Avenue Gustave Eiffel
ZAC de l'Écoparc du GrandDéols
36130 DBOLS

Modifications

SCP PASCALE LEAL ET EMMANUELLE RODDE

SCP d'Avocats au capital de 5 488 euros
Siège social : 34 Place Voltaire - 1er étage
36000 CHATEAUROUX
775 186 588 RCS CHATEAUROUX

De l'AGE du 31/12/2022 il résulte :
- le retrait d'un associé et le constat de la réduction du capital social de 5 488 euros à 2 744 euros par rachat et annulation de 140 parts sociales, à effet du 01/01/2023 ;
- la modification, à compter du 01/01/2023, de la dénomination sociale à Pascale LEAL & Emmanuelle RODDE ;

- la démission de Maître Pascale LEAL de ses fonctions de co-gérante à compter du 01/01/2023 et la décision de ne pas pourvoir à son remplacement.

Modifications seront faites au Greffe du Tribunal de commerce de CHATEAUROUX.

Pour avis.

LIQUIDATION

ISIS

Société civile de gestion de portefeuille
Capital : 1.067.012,76 euros
CHATEAU DE RHODES
36170 MOUHET
490.362.076 RCS CHATEAUROUX

Le 14/01/2023, l'assemblée générale extraordinaire a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, déchargé de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31/12/2022. Les comptes de liquidation sont déposés au RCS de CHATEAUROUX.

Pour avis.

VENTE D'UN FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP à CHATEAUROUX en date du 20/01/2023, enregistré à CHATEAUROUX le 25/01/2023, Dossier 2023 00002528, référence 3604P01 2023 A 00130, la SARL GARAGE DEFAÿ, au

capital de 15 000,00 euros, et le siège est à LEVROUX (36110), 1 avenue des Arènes, immatriculée au RCS de CHATEAUROUX sous le n° 393 592 175, a vendu à la SARL CHARTIER-LEBOURG, au capital de 2 000,00 euros, et le siège est à CHATEAUROUX (36000), 2 rue du Préfet Dalphonse, immatriculée au RCS de CHATEAUROUX sous le n° 922 158 324, le fonds de commerce de carrosserie, peinture, entretien et réparation de véhicules automobiles, commerce de véhicules automobiles, d'équipements, pièces et accessoires d'automobiles, connu sous l'enseigne DEFAÿ AUTOMOBILES, sis et exploité à CHATEAUROUX (36000), 2 rue du Préfet Dalphonse, moyennant le prix principal de 100 000 euros s'appliquant aux éléments incorporels pour 60 000 euros, aux matériels, outillage et mobilier pour 30 000 euros et aux marchandises pour 10 000 euros, avec entrée en jouissance de l'acquéreur au 20/01/2023.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les bureaux de Me Franck LAVOUE, avocat à CHATEAUROUX (36000), 30 rue du Palais de Justice.

Pour avis unique.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SARL " LA P'TITE CHARLY 3 "

FORME : Société à responsabilité limitée
SIEGE SOCIAL : 6, rue de César - 36400 SEGRY

OBJET :
La Société a pour objet : lieu de vie et d'accueil, structure sociale ou médico-sociale assurant l'accueil et l'accompagnement personnalisé en petit effectif, d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes, en situation familiale, sociale ou psychologique problématique, et toutes opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportant, et contribuant à sa réalisation.

La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;

- et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

DURÉE : 99 années
CAPITAL : 1 000 euros
GERANCE : Monsieur RANDI Stéphane, en qualité de gérant, demeurant 12 rue des acacias - 18200 ST AMAND MONTROND

IMMATRICULATION au RCS de CHATEAUROUX

Pour avis et Mention

PRETIUM DOLORIS

Société civile
au capital de 60 950 euros
Siège social : 10 Rue Ledru Rollin
36000 CHATEAUROUX
800 188 310 RCS CHATEAUROUX

Par l'AGE du 16/01/2023, il a été décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social à concurrence d'une somme de 15 250 euros, ledit capital se trouvant ainsi porté à 76 200 euros par création de 1 525 parts nouvelles de 10 euros de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées en totalité par un apport en numéraire avec effet au 01/01/2023.

La modification des statuts appelle la publication des mentions relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à soixante mille neuf cent quarante euros (60 940 euros)
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à soixante-seize mille deux cent euros (76 200 euros) Mention au RCS de CHATEAUROUX

Pour avis. La Gérance.



AVIS DE CONSTITUTION

Astrid Agri Conseil

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social :
7 les champs de la grange
36 600 VALENCAY

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 01.02.2023 à VALENCAY, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société par actions simplifiée
Dénomination sociale : Astrid Agri Conseil
Siège social : 7 les champs de la grange - 36 600 VALENCAY

Objet social : Conseil Agronomique, accompagnement lors de certifications et formation. Intervention technique

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de CHATEAUROUX

Capital social : 1 000 euros
Président : Madame Astrid MORDON, demeurant 7 les champs de la grange - 36 600 VALENCAY

Cession d'actions : toute cession est soumise à un agrément en cas de pluralité d'associé

Pour avis.
La Présidence

Augmentation du capital

SISA LA CARAVELLE

Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires
Société Civile au capital de : 1.500 euros
Siège social : 16 rue Albert Camus
36600 CHATEAUROUX
911.192.995 RCS CHATEAUROUX.

L'Assemblée générale extraordinaire du 12/01/2023 a augmenté le capital en numéraire de 300 euros, pour le porter de 1.500 euros à 1.800 euros. L'article 11 du Capital social a été modifié.
Ancienne mention : 1.500 euros
Nouvelle mention : 1.800 euros
Dépôt RCS CHATEAUROUX.

Pour avis.

Augmentation du capital

SCI DHUBOUR

Société Civile Immobilière
au capital social de 65.000,00 Euros
Siège social : 5 rue de la Vieille Croix
36220 NEONS SUR CREUSE
881 591 705 R.C.S. CHATEAUROUX

Aux termes d'un PV d'AGE du 30/08/2022, il a été décidé d'augmenter le capital d'une somme de 360.000,00 euros par incorporation des comptes courants d'associés pour le porter à 425.000,00 euros.

Pour avis.

SCI BOULOGNE SAINT LUC

Société civile immobilière
au capital de 1 524,49 euros
Siège social et de liquidation :
62, avenue de la Châtre
36000 CHATEAUROUX
380 910 778 RCS CHATEAUROUX

L'AGE du 31/12/2022, a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour, nommé comme liquidateur Mme Maria PLANTAGENET, demeurant Bâtiment A - 133 Boulevard Jean Jaures à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), et fixé le siège de liquidation au siège social.

Mention au RCS de CHATEAUROUX.

PREFECTURE DE L'INDRE

Enquête publique COMMUNES DE BRION ET LA CHAMPENOISE

Par arrêté préfectoral n° 36-2023-02-06-00001 du 6 février 2023, une enquête publique est prescrite du jeudi 9 mars 2023 - 09:00 au mardi 11 avril 2023 - 17:00 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS DU PARC ÉOLIEN DE LA GONDONNERIE, en vue d'exploiter un parc éolien composé de huit aérogénérateurs et de trois postes de livraison électrique, sur les communes de Brion et La Champenoise.

Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment les résolutions techniques de l'étude d'impact et de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du pétitionnaire, est consultable :

- sur le site du registre dématérialisé à l'adresse suivante :
<https://www.registre-dematerialise.fr/4422>.

Un lien vers ce site sera également disponible sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante :
<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/>

Dossier-Autorisation-ICPE :

- sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture du public, dans les mairies de Brion et La Champenoise :
Mairie de Brion :
lundi : 13:30-17:00
mardi : 08:30-12:30, 13:00-17:00
mercredi : 08:30-12:30, 13:00-16:00
jeudi : 08:30-12:30, 13:00-17:00
vendredi : 08:30-12:30
Mairie de La Champenoise :
Horaires jusqu'au 1^{er} avril :
Lundi et Vendredi : 8:30 - 12:30
Mardi, Mercredi et Jeudi 13:15 - 17:15
À partir du 1^{er} avril :
Lundi et Vendredi : 8:30 - 12:30
Mardi et Jeudi : 8:30 - 12:30, 13:00 - 17:00
Mercredi 13:15 - 17:15

LES CHIFFRES CLÉS DU RECYCLAGE DE VOS PAPIERS.

1,3 million de tonnes de papiers recyclés permettent d'économiser annuellement :



4 000 GWh, soit l'équivalent de deux fois la consommation d'électricité d'une ville comme Marseille.



23 milliards de litres d'eau soit l'équivalent de la consommation d'une ville comme Toulouse.

TRIER... C'EST DONNER DU RÉPIT AUX RESSOURCES DE LA PLANÈTE

CITEO
triercestdonner.fr

PJ3 2/5

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. La consultation du support papier du dossier d'enquête publique ne pourra se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période.

sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Ce dossier pourra, en cours d'enquête et à la demande du président de la commission d'enquête, être complété par des documents utiles à la bonne information du public.

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Monsieur Maël MERALLI-BALLOU, directeur associé, responsable développement, société SÉPALE pour le compte de la SAS DU PARC ÉOLIEN DE LA GONDONNERIE, 59, rue de l'Abondance - 69003 LYON - m.meralli@sepa.com - 06 80 07 39 69, ou auprès de la préfecture de l'Indre - Direction du développement local et de l'environnement - Bureau de l'environnement - Place de la Victoire et des Alliés - CS 80 583 - 36 019 CHATEAUXROUX Cedex.

La commission d'enquête est arrêtée comme suit : Président : M. Hubert JOUOT, vice-amiral 2e section. En cas de défaillance de M. Hubert JOUOT, la présidence de la commission sera assurée par M. Jean BENOIT, Membres titulaires : M. Jean BENOIT, directeur d'école à la retraite, M. Francis COUILLARD, retraité de la gendarmerie.

Un membre au moins de la commission d'enquête siègera dans les mairies de Brion et La Champenoise aux jours et heures de permanence mentionnés ci-après :

- Mairie de Brion : Le jeudi 9 mars 2023 - de 14:00 à 17:00
- Le vendredi 24 mars 2023 de 09:00 à 12:00
- Le mercredi 29 mars 2023 de 09:00 à 12:00
- Mairie de La Champenoise : Le samedi 18 mars 2023 - de 09:00 à 12:00
- Le mardi 11 avril 2023 - de 14:00 à 17:00

Afin d'assurer une permanence, la mairie de La Champenoise sera exceptionnellement ouverte le samedi 18 mars 2023 de 9:00 à 12:00.

Un avis d'enquête publique est affiché sur les lieux prévus pour la réalisation du projet par le pétitionnaire, dans les mairies de Brion et La Champenoise, communes siège de l'enquête publique ainsi que dans les mairies de Bretagne, Liniez, Saint-Valentin, Ménétreols-sous-Vatan, Levroux, Vineuil, Bouges-le-Château, La Chapelle-

Saint-Laurian, Vatan. Il est également publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse : <https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4422>,
- ou par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-4422@registre-dematerialise.fr.

Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables par le public dans les meilleurs délais sur ce site internet de registre dématérialisé à l'adresse :

- <https://www.registre-dematerialise.fr/4422> ;
- sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête dans les mairies de Brion et La Champenoise ;

par correspondance dans les mairies de Brion et La Champenoise, à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête. Les contributions du public reçues avant le jeudi 9 mars 2023 - 09:00 et après le mardi 11 avril 2023 - 17:00 ne seront pas prises en compte.

Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. Les observations écrites sur le registre d'enquête papier ne pourront se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période. Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables pendant un an à compter de la clôture d'enquête publique dans les mairies de Brion et La Champenoise, à la préfecture de l'Indre, Bureau de l'environnement (sur rendez-vous) et sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse :

- <https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>

À l'issue de la procédure, le Préfet de l'Indre prendra, soit un arrêté de refus, soit un arrêté d'autorisation, assorti de prescriptions à respecter.

PREFECTURE DE L'INDRE

Enquête publique COMMUNE DE BRION

Par arrêté préfectoral n° 36-2023-02-06-00002 du 6 février 2023, une enquête publique est prescrite du jeudi 9 mars 2023 - 09h00 au mardi 11 avril 2023 - 17h00 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PE de BRION, en vue d'exploiter un parc éolien composé de cinq aérogénérateurs et de deux postes de livraison électrique, sur le territoire de la commune de BRION.

Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment les résumés non techniques de l'étude d'impact et de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du pétitionnaire, est consultable :

- sur le site du registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4470>.
- Un lien vers ce site sera également disponible sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante : <https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE> ;
- sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture du public, à la mairie de BRION :
 - lundi : 13h30-17h00 ;
 - mardi : 08h30-12h30, 13h00-17h00 ;
 - mercredi : 08h30-12h30, 13h00-16h00 ;
 - jeudi : 08h30-12h30, 13h00-17h00 ;
 - vendredi : 08h30-12h30.

sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Ce dossier pourra, en cours d'enquête et à la demande du président de la commission d'enquête, être complété par des documents utiles à la bonne information du public.

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Madame Maylis DUGAST, chef de projets en développement de l'éolien, groupe VALECO pour le compte de la société PE de BRION, VALECO - 188 rue Maurice Béjart - CS 57392 - 34184 MONTPELLIER CEDEX 4 ou maylisdugast@groupevaleco.com - 07.86.90.83.74, ou auprès de la préfecture de l'Indre - Direction du développement local et de l'environnement - Bureau de l'environnement - Place de la Victoire et des Alliés - CS 80 583 - 36 019 CHATEAUXROUX Cedex.

ment - Bureau de l'environnement - Place de la Victoire et des Alliés - CS 80 583 - 36 019 CHATEAUXROUX Cedex.

La commission d'enquête est arrêtée comme suit : Président : M. Jean-Marc DEMAY, cadre retraité de la fonction publique. En cas de défaillance de M. Jean-Marc DEMAY, la présidence de la commission sera assurée par M. Michel DELUZET, Membres titulaires : M. Michel DELUZET, directeur commercial en retraite, M. Luc DIAS, officier de l'armée en retraite.

Un membre au moins de la commission d'enquête siègera à la mairie de BRION aux jours et heures de permanence mentionnés ci-après :

- Le jeudi 9 mars 2023 de 09h00 à 12h00 ;
- Le samedi 18 mars 2023 de 09h00 à 12h00 ;
- Le mercredi 29 mars 2023 de 14h00 à 17h00 ;
- Le mardi 11 avril 2023 de 14h00 à 17h00.

Afin d'assurer une permanence, la mairie de Brion sera exceptionnellement ouverte le samedi 18 mars 2023 de 9h00 à 12h00.

Un avis d'enquête publique est affiché sur les lieux prévus pour la réalisation du projet par le pétitionnaire, à la mairie de BRION, commune siège de l'enquête publique ainsi que dans les mairies de Bretagne, Liniez, La Champenoise, Saint-Valentin, Ménétreols-sous-Vatan, Levroux, Vineuil, Bouges-le-Château, Vatan, Fontenay, La Chapelle-Saint-Laurian. Il est également publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse :

- <https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4470>, ou par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-4470@registre-dematerialise.fr.
- Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables par le public dans les meilleurs délais sur ce site internet de registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/4470> ;
- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête à la mairie de BRION ;
- par correspondance à la mairie de

BRION - à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les contributions du public reçues avant le jeudi 9 mars 2023 - 09h00 et après le mardi 11 avril 2023 - 17h00 ne seront pas prises en compte.

Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables pendant un an à compter de la clôture d'enquête publique à la mairie de BRION, à la préfecture de l'Indre, Bureau de l'environnement (sur rendez-vous) et sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse : <https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>

À l'issue de la procédure, le Préfet de l'Indre prendra, soit un arrêté de refus, soit un arrêté d'autorisation, assorti de prescriptions à respecter.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 6 février 2023, il a été constitué une Société :

DENOMINATION : SCEA NIORON ET PERCE-NEIGE

FORME : Société civile d'exploitation agricole

DURÉE : 29 ans

OBJET SOCIAL : toutes les activités d'exploitation agricole, c'est-à-dire de maîtrise et d'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle et les activités qui en sont l'accessoire, tels que le service d'accueil à la ferme (location de gîtes et de chambres d'hôtes), la production et la commercialisation d'électricité issue d'installations photovoltaïques.

CAPITAL SOCIAL : 1 000 Euros

APPORTS : Numéraires

SIÈGE SOCIAL : LES MAGNOUX, 36500 VENDOUVRES

Co-gérants : Mme Camille PITRON, demeurant à NANTES (44000), 73 boulevard Ernest Dalby et M. Guillaume PITRON, demeurant à PARIS (75018), 33 rue Joseph de Maistre

Clause particulière : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Autres cessions : soumises à l'agrément des associés en AGE.

Immatriculation au RCS de Châteaumur.

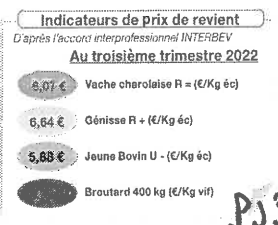
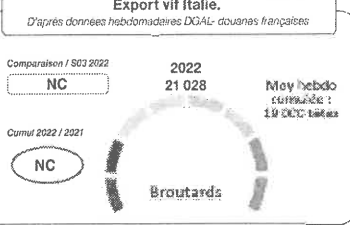
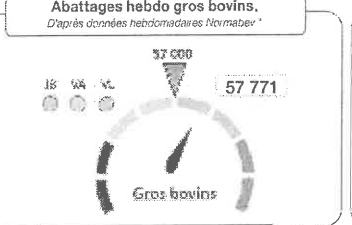
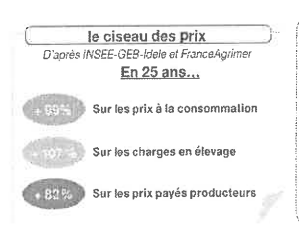
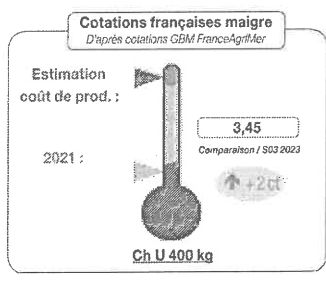
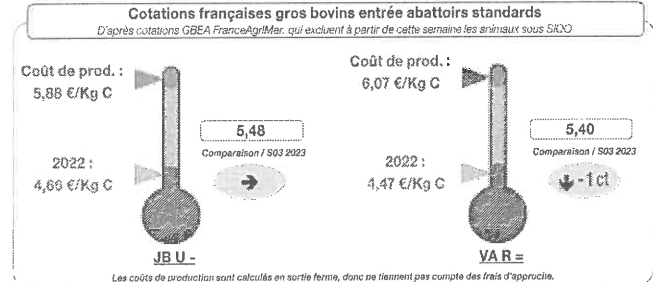
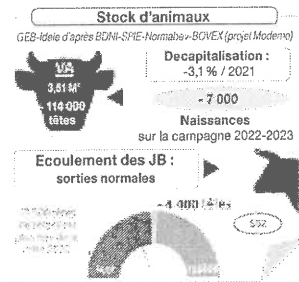
Pour avis.

Indicateurs de marché viande bovine

2023 - Semaine 4

| Références | Abattages France | | Exports vif (têtes dont veaux) | | Effectifs et sorties | | Cotations françaises | | | Cotations Italie | |
|------------|---------------------------|------------|--------------------------------|--|----------------------|---------------|-------------------------|---------------------|----------------|------------------|--|
| | Total Gros bovins (têtes) | Italie | Espagne | Écoulement JB viande : sorties ralenties | Vache V R= (€/kgC) | JB U= (€/kgC) | Maigre Ch U 400 (€/kgV) | JB U Modène (€/kgC) | Evol 2022/2021 | | |
| | 57000 | 19000 | 9500 | Abatage hebdo = 11800 têtes | 6,07 | 5,88 | 4,02 | | | | |
| S52 | 47 591 | 1 145 -46% | 422 -35% | 4 400 | 0 sem. | 5,40 | 3,40 | 6,05 | +17% | | |
| S1 | 52 848 | 5 523 -31% | 11 33€ -3% | nc | nc | 5,40 | 3,40 | 6,05 | +17% | | |
| S2 | 57 851 | 24 531 -3% | 10 571 -6% | nc | nc | 5,41 | 3,43 | 6,05 | +16% | | |
| S3 | 57 773 | 22 843 +0% | 10 132 -6% | nc | nc | 5,41 | 3,43 | 6,05 | +15% | | |
| S4 | 57 711 | nc | nc | nc | nc | 5,40 | 3,45 | 6,05 | +16% | | |

Sources : Normabev, DGAL-douanes françaises, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV



PJ3 3/5

légales et officielles

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRD, Centre Presse et autres presses habilitées :
E-mail : aof@nr-communication.fr - Tél : 02 47 60 62 79
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset
BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com
Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespublics.com

ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques

PREFECTURE DE L'INDRE

ENQUÊTE PUBLIQUE - COMMUNES DE BRION ET LA CHAMPENOISE

Par arrêté préfectoral n° 36-2023-02-06-00001 du 6 février 2023, une enquête publique est prescrite du jeudi 9 mars 2023 - 09h00 au mardi 11 avril 2023 - 17h00 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS DU PARC ÉOLIEN DE LA GONDONNERIE, en vue d'exploiter un parc éolien composé de huit aérogénérateurs et de trois postes de livraison électrique, sur les communes de Brion et La Champenoise.

Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment les résumés non techniques de l'étude d'impact et de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du pétitionnaire, est consultable :

- sur le site du registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialisee.fr/4422>.

Un lien vers ce site sera également disponible sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante :

<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/ILCPE/Dossier-Autorisation-ICPE> ;

- sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture du public, dans les mairies de Brion et La Champenoise :

Mairie de Brion :
lundi : 13h30-17h00
mardi : 08h30-12h30, 13h00-17h00
mercredi : 08h30-12h30, 13h00-16h00
jeudi : 08h30-12h30, 13h00-17h00
vendredi : 08h30-12h30

Mairie de La Champenoise :
Horaires jusqu'au 1er avril :
Lundi et Vendredi : 8h30 - 12h30
Mardi, Mercredi et Jeudi : 13h15 - 17h15

À partir du 1er avril :
Lundi et Vendredi : 8h30 - 12h30
Mardi et Jeudi : 8h30 - 12h30, 13h00 - 17h00
Mercredi : 13h15 - 17h15

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. La consultation du support papier du dossier d'enquête publique ne pourra se faire que dans la mairie de Brion pendant cette période.

- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Ce dossier pourra, en cours d'enquête et à la demande du président de la commission d'enquête, être complété par des documents utiles à la bonne information du public.

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Monsieur Maël MERLIER, directeur associatif, responsable développement, - société SEPALPE pour le compte de la SAS DU PARC ÉOLIEN DE LA GONDONNERIE, 59, rue de l'Abondance - 69003 LYON - m.merlier@sepalpe.com - 06 80 07 39 69, ou auprès de la préfecture de l'Indre - Direction du développement local et de l'environnement - Bureau de l'environnement - Place de la Victoire et des Alliés - CS 80 583 - 36 019 CHATEAURoux Cedex.

La commission d'enquête est arrêtée comme suit : Président : M. Hubert JOUOT, vice-président 2e section. En cas de défaillance de M. Hubert JOUOT, la présidence de la commission sera assurée par M. JEAN BENOIT, Membres titulaires : M. Jean BENOIT, directeur d'école à la retraite, M. Francis COUILLARD, retraité de la gendarmerie.

Un membre au moins de la commission d'enquête siègera dans les mairies de Brion et La Champenoise aux jours et heures de permanence mentionnés ci-après :

Mairie de Brion :
Le jeudi 9 mars 2023 - de 14h00 à 17h00
Le vendredi 24 mars 2023 de 09h00 à 12h00
Le mercredi 29 mars 2023 de 09h00 à 12h00

Mairie de La Champenoise :
Le samedi 18 mars 2023 - de 09h00 à 12h00
Le mardi 11 avril 2023 - de 14h00 à 17h00

Afin d'assurer une permanence, la mairie de La Champenoise sera exceptionnellement ouverte le samedi 18 mars 2023 de 9h00 à 12h00.

Un avis d'enquête publique est affiché sur les lieux prévus pour la réalisation du projet par le pétitionnaire, dans les mairies de Brion et La Champenoise, communes siège de l'enquête publique ainsi que dans les mairies de Breteigne, Liniez, Saint-Valentin, Ménétré-sous-Vatan, Levroux, Vineuil, Bouges-le-Château, Vatan, Fontenay, La Chapelle-Saint-Laurent, Valan. Il est également publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse :

<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/ILCPE/Dossier-Autorisation-ICPE>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialisee.fr/4422>, ou par courrier à l'adresse suivante : enquete-publique-4422@registre-dematerialisee.fr. Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables par le public dans les meilleurs délais sur ce site internet de registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialisee.fr/4422> ;

- sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête dans les mairies de Brion et La Champenoise ;

- par correspondance dans les mairies de Brion et La Champenoise ; à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les contributions du public reçues avant le jeudi 9 mars 2023 - 09h00 et après le mardi 11 avril 2023 - 17h00 ne seront pas prises en compte.

Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. Les observations écrites sur le registre d'enquête papier ne pourront se faire que dans la mairie de Brion pendant cette période.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables pendant un an à compter de la clôture d'enquête publique dans les mairies de Brion et La Champenoise, à la préfecture de l'Indre, Bureau de l'environnement (sur rendez-vous) et sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse : (<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/ILCPE/Dossier-Autorisation-ICPE>)

A l'issue de la procédure, le Préfet de l'Indre prendra, soit un arrêté de refus, soit un arrêté d'autorisation, assorti de prescriptions à respecter.

PREFECTURE DE L'INDRE

ENQUÊTE PUBLIQUE - COMMUNE DE BRION

Par arrêté préfectoral n° 36-2023-02-06-00002 du 6 février 2023, une enquête publique est prescrite du jeudi 9 mars 2023 - 09h00 au mardi 11 avril 2023 - 17h00 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PE de BRION, en vue d'exploiter un parc éolien composé de cinq aérogénérateurs et de deux postes de livraison électrique, sur le territoire de la commune de BRION.

Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment les résumés non techniques de l'étude d'impact et de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du pétitionnaire, est consultable :

- sur le site du registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialisee.fr/4470>.

Un lien vers ce site sera également disponible sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante :

<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/ILCPE/Dossier-Autorisation-ICPE> ;

- sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture du public, à la mairie de BRION :

- lundi : 13h30-17h00 ;
- mardi : 08h30-12h30, 13h00-17h00 ;
- mercredi : 08h30-12h30, 13h00-16h00 ;
- jeudi : 08h30-12h30, 13h00-17h00 ;
- vendredi : 08h30-12h30.

- sur poste informatique à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Ce dossier pourra, en cours d'enquête et à la demande du président de la commission d'enquête, être complété par des documents utiles à la bonne information du public.

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Madame Maylis DUGAST, chef de projets en développement de l'éolien, groupe VALECO pour le compte de la société PE de BRION, VALECO - 189 rue Maurice Béjant - CS 57322 - 24184 MONTPELLIER CEDEX 4 - maylis.dugast@groupevaleco.com - 07.86.90.83.74, ou auprès de la préfecture de l'Indre - Direction du développement local et de l'environnement - Bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

La commission d'enquête est arrêtée comme suit : Président : M. Jean-Marc DEMAY, cadre retraité de la fonction publique. En cas de défaillance de M. Jean-Marc DEMAY, la présidence de la commission sera assurée par M. Michel DELUZET, Membres titulaires : M. Michel DELUZET, directeur commercial en retraite, M. Luc DIAS, officier de l'armée en retraite.

Un membre au moins de la commission d'enquête siègera à la mairie de BRION aux jours et heures de permanence mentionnés ci-après :

- Le jeudi 9 mars 2023 de 09h00 à 12h00 ;
- Le samedi 18 mars 2023 de 09h00 à 12h00 ;
- Le mercredi 29 mars 2023 de 14h00 à 17h00 ;
- Le mardi 11 avril 2023 de 14h00 à 17h00.

Afin d'assurer une permanence, la mairie de Brion sera exceptionnellement ouverte le samedi 18 mars 2023 de 9h00 à 12h00.

Un avis d'enquête publique est affiché sur les lieux prévus pour la réalisation du projet par le pétitionnaire, à la mairie de BRION, commune siège de l'enquête publique ainsi que dans les mairies de Breteigne, Liniez, La Champenoise, Saint-Valentin, Ménétré-sous-Vatan, Levroux, Vineuil, Bouges-le-Château, Vatan, Fontenay, La Chapelle-Saint-Laurent, Valan. Il est également publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse :

<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/ILCPE/Dossier-Autorisation-ICPE>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialisee.fr/4470>, ou par courrier à l'adresse suivante : enquete-publique-4470@registre-dematerialisee.fr. Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables par le public dans les meilleurs délais sur ce site internet de registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialisee.fr/4470> ;

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête à la mairie de BRION ;

- par correspondance à la mairie de BRION - à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les contributions du public reçues avant le jeudi 9 mars 2023 - 09h00 et après le mardi 11 avril 2023 - 17h00 ne seront pas prises en compte.

Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables pendant un an à compter de la clôture d'enquête publique dans les mairies de Brion et La Champenoise, à la préfecture de l'Indre, Bureau de l'environnement (sur rendez-vous) et sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse : (<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/ILCPE/Dossier-Autorisation-ICPE>)

A l'issue de la procédure, le Préfet de l'Indre prendra, soit un arrêté de refus, soit un arrêté d'autorisation, assorti de prescriptions à respecter.

Convocation

CREDIT MUTUEL DU CENTRE
AVIS DE CONVOCATION

Les sociétaires des Caisses de Crédit Mutuel désignés ci-dessous sont convoqués par le conseil d'administration à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra aux lieux, dates et heures ci-dessous, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes
- nomination du vos représentants au conseil
- activité de votre Caisse.

Caisse de ISSOUDUN - siège social : 1 rue de la République - 36102 ISSOUDUN - RCS 31757471300010 - AG Ordinaire : le mardi 14 mars 2023 à 19h00, Centre de Congrès Champs Elysées Ed Franklin Roosevelt 36100 ISSOUDUN.

Les votes pourront se faire entre 15 jours et 1 jour avant la date de l'Assemblée Générale sur votre espace de banque à distance ou dans votre caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou le jour de l'Assemblée Générale. Tout sociétaire a le droit d'assister à l'Assemblée ou de s'y faire représenter, des formules de pouvoir étant à la disposition des sociétaires au Siège Social de la Caisse.

Pour avis unique

Vie de sociétés

RIHANA

SAS au capital de 1000 €
Siège social :
5 RUE DIDEROT 36000 Châteauroux
851 757 427 RCS de Châteauroux

L'AGE du 31/12/2022 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur M. ALABED MAHMOUD, demeurant 5 RUE DES JACOBINS 63000 Clermont-Ferrand, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.

Mention au RCS de Châteauroux

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Marchés publics sup. à 90000 Euros



Commune de Pruniers

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

M. Serge Bouquin, Maire, 1, Place de la Mairie, 36120 Pruniers.
Tél. 02.54.49.03.02. Fax : 02.54.49.03.44.
Mél. : commune.pruniers@orange.fr - SIRET 21360169300012.

Groupe de commandes : non.
L'avis implique un marché public.

Objet : construction de vestiaires et réaménagement du complexe sportif.

Type de marché : travaux.
Procédure : procédure adaptée ouverte.

Technique d'achat : sans objet.
Lieu d'exécution : 36120 Pruniers.

Forme du marché : prestation divisée en lots : oui.
Les variantes sont exigées : oui.

Lot n° 1 : VR.D.
Lieu d'exécution : 36120 Pruniers

Lot n° 2 : GROS-ŒUVRE
Lieu d'exécution : 36120 Pruniers

Lot n° 3 : CHARPENTE BOIS
Lieu d'exécution : 36120 Pruniers

Lot n° 4 : COUVERTURE ETANCHÉITÉ
Lieu d'exécution : 36120 Pruniers

Lot n° 5 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM ET METAL
Lieu d'exécution : 36120 Pruniers

Lot n° 6 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS
Lieu d'exécution : 36120 Pruniers

Lot n° 7 : CLOISONS - DOUBLAGE - ISOLATION
Lieu d'exécution : 36120 Pruniers

Lot n° 8 : FAUX-PLAFOND
Lieu d'exécution : 36120 Pruniers

Lot n° 9 : PLOMBERIE - ECS
Lieu d'exécution : 36120 Pruniers

Lot n° 10 : ÉLECTRICITÉ - CHAUFFAGE - VENTILATION
Variante 2 obligatoire - chauffage PAC sur l'ensemble Variante 3 obligatoire - éclairage stade
Lieu d'exécution : 36120 Pruniers

Lot n° 11 : CARRELAGE FAIENCE
Lieu d'exécution : 36120 Pruniers

Lot n° 12 : PEINTURE
Lieu d'exécution : 36120 Pruniers

Lot n° 13 : DÉMOLITIONS
Lieu d'exécution : 36120 Pruniers

Lot n° 14 : DESAMANTAGE
Lieu d'exécution : 36120 Pruniers

Conditions de participation
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : liste et description succincte des conditions : se référer au RC.

Capacité économique et financière : liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : se référer au RC.

Référence professionnelle et capacité technique : liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : se référer au RC.

Marché réservé : non.
Réduction du nombre de candidats : non.

La consultation comporte des tranches : non.
Possibilité d'attribution sans négociation : oui.

Visite obligatoire : oui. Se référer au RC.
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

35 %, valeur technique, 65 %, prix des prestations.
Renseignements d'ordre administratifs : auprès du pouvoir adjudicateur.

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.

Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Remise des offres : 14/04/23 à 17 h 00 au plus tard.

Envoi à la publication : le 10/03/23.
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.pro-marchespublics.com>

nr-legales.com

Publiez vos annonces légales

en ligne

En vous proposant un outil pratique et simple d'utilisation pour la publication de vos annonces légales.

PUBLICATION D'ANNONCES
LARGE CHOIX DE JOURNAUX
ATTESTATION DE PUBLICATION
PAIEMENT EN LIGNE SÉCURISÉ

Contact 02 47 60 62 70
<http://www.nr-communication.fr>

133415

PREFECTURE DE L'INDRE

ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNES DE BRION ET LA CHAMPENOISE

Par arrêté préfectoral n° 36-2023-02-06-00001 du 6 février 2023, une enquête publique est prescrite du jeudi 9 mars 2023 à 09:00 au mardi 11 avril 2023 à 17:00 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS DU PARC ÉOLIEN DE LA GONDONNERIE, en vue d'exploiter un parc éolien composé de huit aérogénérateurs et de trois postes de livraison électrique, sur les communes de Brion et La Champenoise.

Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment les résumés non techniques de l'étude d'impact et de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du pétitionnaire, est consultable :

- sur le site du registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4422>.

Un lien vers ce site sera également disponible sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante :

<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/>

Dossier-Autorisation-ICPE ;

- sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture du public, dans les mairies de Brion et La Champenoise :

• Mairie de Brion :

lundi : 13:30-17:00

mardi : 08:30-12:30, 13:00-17:00

mercredi : 08:30-12:30, 13:00-16:00

jeudi : 08:30-12:30, 13:00-17:00

vendredi : 08:30-12:30

• Mairie de La Champenoise :

Horaires jusqu'au 1^{er} avril :

Lundi et Vendredi : 8:30 - 12:30

Mardi, Mercredi et Jeudi 13:15 - 17:15

À partir du 1^{er} avril :

Lundi et Vendredi : 8:30 - 12:30

Mardi et Jeudi : 8:30 - 12:30, 13:00 - 17:00

Mercredi 13:15 - 17:15

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. La consultation du support papier du dossier d'enquête publique ne pourra se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période.

- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le mercredi 13:15 - 17:15

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. La consultation du support papier du dossier d'enquête publique ne pourra se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période.

- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le mercredi 13:15 - 17:15

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. La consultation du support papier du dossier d'enquête publique ne pourra se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période.

- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le mercredi 13:15 - 17:15

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. La consultation du support papier du dossier d'enquête publique ne pourra se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période.

- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le mercredi 13:15 - 17:15

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. La consultation du support papier du dossier d'enquête publique ne pourra se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période.

- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le mercredi 13:15 - 17:15

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. La consultation du support papier du dossier d'enquête publique ne pourra se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période.

- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le mercredi 13:15 - 17:15

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. La consultation du support papier du dossier d'enquête publique ne pourra se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période.

- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le mercredi 13:15 - 17:15

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. La consultation du support papier du dossier d'enquête publique ne pourra se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période.

- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le mercredi 13:15 - 17:15

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. La consultation du support papier du dossier d'enquête publique ne pourra se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période.

- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le mercredi 13:15 - 17:15

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. La consultation du support papier du dossier d'enquête publique ne pourra se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période.

- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le mercredi 13:15 - 17:15

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. La consultation du support papier du dossier d'enquête publique ne pourra se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période.

- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le mercredi 13:15 - 17:15

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. La consultation du support papier du dossier d'enquête publique ne pourra se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période.

- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le mercredi 13:15 - 17:15

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. La consultation du support papier du dossier d'enquête publique ne pourra se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période.

- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le mercredi 13:15 - 17:15

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. La consultation du support papier du dossier d'enquête publique ne pourra se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période.

- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le mercredi 13:15 - 17:15

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. La consultation du support papier du dossier d'enquête publique ne pourra se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période.

- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le mercredi 13:15 - 17:15

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. La consultation du support papier du dossier d'enquête publique ne pourra se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période.

- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le mercredi 13:15 - 17:15

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. La consultation du support papier du dossier d'enquête publique ne pourra se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période.

- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le mercredi 13:15 - 17:15

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. La consultation du support papier du dossier d'enquête publique ne pourra se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période.

- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le mercredi 13:15 - 17:15

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. La consultation du support papier du dossier d'enquête publique ne pourra se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période.

- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le mercredi 13:15 - 17:15

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. La consultation du support papier du dossier d'enquête publique ne pourra se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période.

- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le mercredi 13:15 - 17:15

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. La consultation du support papier du dossier d'enquête publique ne pourra se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période.

- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le mercredi 13:15 - 17:15

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. La consultation du support papier du dossier d'enquête publique ne pourra se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période.

- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le mercredi 13:15 - 17:15

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. La consultation du support papier du dossier d'enquête publique ne pourra se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période.

- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le mercredi 13:15 - 17:15

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. La consultation du support papier du dossier d'enquête publique ne pourra se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période.

- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le mercredi 13:15 - 17:15

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. La consultation du support papier du dossier d'enquête publique ne pourra se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période.

- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le mercredi 13:15 - 17:15

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. La consultation du support papier du dossier d'enquête publique ne pourra se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période.

- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le mercredi 13:15 - 17:15

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. La consultation du support papier du dossier d'enquête publique ne pourra se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période.

- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le mercredi 13:15 - 17:15

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. La consultation du support papier du dossier d'enquête publique ne pourra se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période.

Ce dossier pourra, en cours d'enquête et à la demande du président de la commission d'enquête, être complété par des documents utiles à la bonne information du public.

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Monsieur Mael MERALLI-BALLOU, directeur associé, responsable développement, société SÉPAL.E pour le compte de la SAS DU PARC ÉOLIEN DE LA GONDONNERIE, 59, rue de l'Abondance - 69003 LYON - m.meralli@sepal.e.com - 06 80 07 39 69, ou auprès de la préfecture de l'Indre - Direction du développement local et de l'environnement - Bureau de l'environnement - Place de la Victoire et des Alliés - CS 80 583 - 36019 CHÂTEAUXROUX Cedex.

La commission d'enquête est arrêtée comme suit : Président : M. Hubert JOUOT, vice-amiral 2e section. En cas de défaillance de M. Hubert JOUOT, la présidence de la commission sera assurée par M. Jean BENOIT. Membres titulaires : M. Jean BENOIT, directeur d'école à la retraite, M. Francis COUILLARD, retraité de la gendarmerie.

Un membre au moins de la commission d'enquête siègera dans les mairies de Brion et La Champenoise aux jours et heures de permanence mentionnés ci-après :

• Mairie de Brion :

Le jeudi 9 mars 2023 - de 14:00 à 17:00

Le vendredi 24 mars 2023 de 09:00 à 12:00

Le mercredi 29 mars 2023 de 09:00 à 12:00

• Mairie de La Champenoise :

Le samedi 18 mars 2023 - de 09:00 à 12:00

Le mardi 11 avril 2023 - de 14:00 à 17:00

Afin d'assurer une permanence, la mairie de La Champenoise sera exceptionnellement ouverte le samedi 18 mars 2023 de 9:00 à 12:00.

Un avis d'enquête publique est affiché sur les lieux prévus pour la réalisation du projet par le pétitionnaire, dans les mairies de Brion et La Champenoise, communes siège de l'enquête publique ainsi que dans les mairies de Bretagne, Lincize, Saint-Valentin, Ménétrois-sous-Vatan, Levroux, Vineuil, Bouges-le-Château, La Chapelle-Saint-Laurian, Vatan. Il est également publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse :

<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/>

Dossier-Autorisation-ICPE

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4422>, ou par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-4422@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables par le public dans les meilleurs délais sur ce site internet de registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/4422> ;

- sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête dans les mairies de Brion et La Champenoise ;

- par correspondance dans les mairies de Brion et La Champenoise, à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les contributions du public reçues avant le jeudi 9 mars 2023 - 09:00 et après le mardi 11 avril 2023 - 17:00 ne seront pas prises en compte.

Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. Les observations écrites sur le registre d'enquête papier ne pourront se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables pendant un an à compter de la clôture d'enquête publique dans les mairies de Brion et La Champenoise, à la préfecture de l'Indre, Bureau de l'environnement (sur rendez-vous) et sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse : (<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/>) Dossier-Autorisation-ICPE

À l'issue de la procédure, le Préfet de l'Indre prendra, soit un arrêté de refus, soit un arrêté d'autorisation, assorti de prescriptions à respecter.

PREFECTURE DE L'INDRE

Enquête publique COMMUNE DE BRION

Par arrêté préfectoral n° 36-2023-02-06-00003 du 6 février 2023, une enquête publique est prescrite du jeudi 9 mars 2023 à 09h00 au mardi 11 avril 2023 - 17h00 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PE de BRION, en vue d'exploiter un parc éolien composé de cinq aérogénérateurs et de deux postes de livraison électrique, sur le territoire de la commune de BRION.

Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment les résumés non techniques de l'étude d'impact et de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du pétitionnaire, est consultable :

- sur le site du registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4470>.

Un lien vers ce site sera également disponible sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante :

<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Postes-Autorisation-ICPE/> ;

- sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture du public, à la mairie de BRION :

- lundi : 13h30-17h00 ;

- mardi : 08h30-12h30, 13h00-17h00 ;

- mercredi : 08h30-12h30, 13h00-16h00 ;

- jeudi : 08h30-12h30, 13h00-17h00 ;

- vendredi : 08h30-12h30.

- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et

**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
 PRESENTEE PAR LA SAS DU PARC EOLIEN DE LA GONDONNERIE POUR L'EXPLOITATION D'UN
 PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE BRION ET LA CHAMPENOISE**

Avis des communautés de communes et des communes

| COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET COMMUNES | DATES | AVIS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|---|--------------|-------------|--|---------------|-------------------|
| COMMUNAUTÉ DE COMMUNES | | | | | |
| Communauté de communes CHAMPAGNE BOISCHAUTS | 26/04/2023 | favorable | 37 | 9 | 0 |
| Communauté de communes de la région de LEVROUX | 08/03/2023 | défavorable | 2 | 20 | 3 |
| COMMUNES | | | | | |
| Bouges-le-château | 14/03/2023 | défavorable | 0 | 8 | 3 |
| Bretagne | 14/03/2023 | défavorable | 0 | 8 | 1 |
| Brion | 25/02/2023 | favorable | 6 | 5 | 1 |
| La Champenoise | 06/04/2023 | favorable | 6 | 0 | 0 |
| Levroux | 08/03/2023 | défavorable | 0 | 24 | 1 |
| Liniez | 07/03/2023 | défavorable | 2 | 3 | 5 |
| Ménétréols-sous-Vatan | 01/04/2023 | défavorable | 0 | 10 | 0 |
| Saint Valentin | 11/04/2023 | défavorable | « à la majorité » <i>(sans détail)</i> | | |
| Vatan | 18/04/2023 | favorable | 12 | 3 | 3 |

Les conseils municipaux des communes de La Chapelle-Saint-Laurian et de Vineuil, communes aussi concernées par le rayon d'affichage des 6 kilomètres, ne se sont pas prononcés dans les délais impartis.

PJ4/11

Projet éolien de la Gondonnerie
Commune de la Brion et La Champenoise (36)

Maitre d'ouvrage :

Société du parc éolien de La Gondonnerie (SPEG)

18 rue de quatre septembre 43500 Béziers

Représenté par la société SEPALE, 59, rue de l'Abondance, 69003 Lyon

Récépissé de réception du Procès-Verbal de synthèse des observations du public

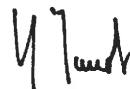
Par ce présent récépissé, la société SEPALE certifie avoir reçu un exemplaire, en main propre, du procès-verbal de synthèse des observations du public réaliser par la commission d'enquête dans le cadre du projet de l'enquête publique (arrêté n° 36-2023-02-06-00001), terminée le 11 avril à 17h, relatif au projet éolien de la Gondonnerie situé sur les communes de Brion et de La Champenoise.

Fait à La Champenoise
Le 19/04/23

Réceptionné par M. DROCHON
Chef de projet SEPALE



Emis par M. JOUOT
Président de la commission d'enquête



PJS
111

La Champenoise, le 19 avril 2023

PROCES-VERBAL

Observations relatives à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS DU PARC EOLIEN DE LA GONDONNERIE pour l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Brion et La Champenoise

Le présent « procès-verbal de synthèse » comporte :

- une synthèse des observations du public ; les délibérations des conseils municipaux ne sont pas prises en compte,
- des observations de la commission relatives à des éléments développés dans les observations du public
- une présentation succincte des observations figurant sur le registre de l'enquête et sur le registre électronique (pièce jointe),
- une copie des registres de l'enquête (Brion et La Champenoise) et des courriers reçus.

41/6

1. Synthèse des observations du public

1.1 Présentation d'ensemble

L'enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS DU PARC EOLIEN DE LA GONDONNERIE pour l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Brion et La Champenoise, a suscité un faible intérêt de la part du public :

Le nombre total des contributions reçues s'établit à 20.

- 5 observations ont été portées sur les registres de l'enquête (1 à La Champenoise et 4 à Brion),
- 3 courriers ont été adressés au président,

12 contributions ont été déposées sur le registre électronique ouvert par le pétitionnaire pour recevoir les observations du public.

Aucune difficulté d'accès à la version informatisée n'a été relevée.

-

| Observations du public | | | | | | | | | |
|------------------------|--------|------------|--------|-----------------|--------|--------------------|--------|-------|--------|
| Reg. La Champenoise | | Reg. Brion | | Courriers reçus | | Reg. dématérialisé | | Total | |
| Fav. | Défav. | Fav. | Défav. | Fav. | Défav. | Fav. | Défav. | Fav. | Défav. |
| 0 | 1 | 1 | 3 | 0 | 3 | 7 | 5 | 8 | 12 |

Les observations du public ont été exprimées par :

- des habitants de
 - o Brion : 9 (2 favorables et 7 défavorables)
 - o La Champenoise : 1 (défavorable),
 - o des environs : 2 (1 favorable et 1 défavorable),
- une habitante de l'Indre (défavorable),
- une personne ne demeurant pas dans l'Indre (favorable),
- une entreprise du secteur du BTP implantée dans l'Indre (favorable) et dans le Cher (favorable),

et 4 observations sont anonymes ou le nom de rédacteur n'est pas lisible (2 favorables et 2 défavorables).

Deux des observations (avis défavorable) portées par deux personnes, l'une sur un registre en mairie, et l'autre, adressée par courrier, sont identiques ; elles ont cependant été comptabilisées comme étant des observations distinctes car émanant de personnes différentes.

Aucune association ne s'est exprimée.

Concernant le registre dématérialisé :

- 896 visiteurs ont consulté le site dématérialisé,
- 340 visiteurs ont téléchargé au moins un document ; les documents les plus téléchargés ont été l'arrêté de l'enquête (nb : 47) et l'avis d'enquête (nb : 45),
- le pic de fréquentation du site est intervenu entre le 8 et le 17 mars.

Une seule observation concerne la réalisation simultanée des deux enquêtes qui auraient créé pour son auteur « un conflit au niveau des permanences ».

Le détail des observations est explicité dans l'annexe jointe.

1.2 Observations favorables au projet

Les observations favorables au projet mettent en avant :

- la possibilité de « disposer d'une énergie locale et bas carbone », et de « fournir une énergie propre et indispensable à tous » et à « notre mix énergétique »,
- le bénéfice « d'un retour sur l'investissement public très rapide »,
- les retombées financières pour la commune et sur le prix de l'immobilier,
- la contribution de l'éolien au « développement de notre pays dans un contexte énergétique difficile pour un impact et une dangerosité très modeste »
- l'impact sur l'emploi dans le secteur du BTP pour les travaux d'implantation,
- « à puissance installée égale, l'éolien consomme 7 et 8 fois moins de surface que le photovoltaïque »,
- le recyclage quasi-intégral d'une éolienne, laissant « peu ou pas de déchets polluants »,
- une pollution sonore minimale car Brion est au vent du parc,
- le côté « galvaudé » de l'argument visuel en raison de la présence de nombreux pylônes et poteaux électriques, et de la tour relais de Brion,
- l'adaptation des éoliennes « dans ces territoires de la Champagne berrichonne qui ne présentent pas beaucoup d'intérêt et sont dépourvus d'arbres et de bocages »,
- les faux arguments des anti-éoliens qui prétendent que des propriétaires ont été obligés de financer le démantèlement des éoliennes implantées sur leurs terres,
- la participation à la transition énergétique,
- le fait que « la gêne est atténuée par la présence antérieure de l'infrastructure routière ou ferroviaire »,
- les « enjeux environnementaux sont très faibles ».

1.3 Observations défavorables au projet

Elles ont principalement trait à :

- la protection du paysage et au cadre de vie :
 - o perte d'attractivité du territoire,
 - o forte densité d'éoliennes et saturation visuelle de jour comme de nuit (balisage) : impression actuelle d' « être entouré de sapins de Noël »,

- paysage déjà « ponctué de ces moulins à vent modernes qui poussent comme des champignons »,
 - pas d'atténuation « de l'impact visuel sur la partie est (côté Issoudun) de Brion malgré les engagements de la société SPEG »,
 - pollution visuelle par les éoliennes « qui se voient à plus de 10 km », impactant Levroux et Bouges-le-Château,
 - doutes sur le fait que « planter des haies de quelques mètres de hauteur empêchera de voir des éoliennes de 180 m de hauteur » ;
- la préservation de la biodiversité :
- gêne pour les oiseaux, les chevreuils et la nature,
 - « danger pour la nature et la faune »,
 - faiblesse de l'étude réalisée sur les chiroptères,
 - projet dangereux pour les espèces protégées et les chiroptères en particulier,
 - prise en compte insuffisante des activités des chiroptères ;
- la santé :
- nuisances visuelles et sonores ;
- la dévaluation de l'immobilier et au démantèlement :
- doutes sur la réalisation effective et complète de leur déconstruction, et sur le financement,
 - interrogation sur l'élimination « dans 25-30 ans des blocs de béton qui seront implantés »,
 - pas d'information sur le recyclage des pales d'éoliennes qui « représentent environ 170 tonnes de déchets potentiels », et sur le renouvellement des composants,
 - recyclage des éoliennes incomplet,
 - coût du démantèlement,
 - perte de valeur des bâtiments proches,
- au projet et à ses aspects économiques :
- « enrichissement de certaines personnes au détriment des autres sans s'occuper du désagrément qui peut en découler »,
 - charge pour la commune de la « remise en état des chemins menant aux éoliennes »,
 - « discours commercial et bien ficelé » qui est « un miroir aux alouettes »,
 - rendement maximum de 65% pour des vents de 50 km/h, « ce qui est très rare dans le Berry »,
 - préférence pour une ferme photovoltaïque,
 - « l'Indre a déjà 23 % des éoliennes de la région Centre »
 - répartir la charge de la transition écologique de manière plus équitable, l'Indre possédant un parc éolien déjà important, « au-dessus du quota national », n'étant donc pas « mauvais élève »,
 - projet implanté sur des terres agricoles, qui seront « plus utiles en céréales »,
 - retombées fiscales « dérisoires », et inadaptation de « nos petites routes pour acheminer les charges des transports »,
 - visibilité du projet du parc éolien depuis Bouges le Château et Levroux, « hauts lieux touristiques »,
 - rappel du code de l'environnement pour la protection des paysages, des sites et des monuments,
 - interrogation sur la « solvabilité financière » des porteurs du projet, sur la « garantie financière » relative au démantèlement du parc, et sur la consultation « du service des armées en charge du Centre de Transmissions de Rosnay »,
 - pas de rotation pendant des journées, des pales des éoliennes proches d'Issoudun,

- impact sociétal du projet « totalement en défaveur des habitants de Brion et de ses environs »,
- « très peu de retombées au niveau de l'économie locale », et « très peu d'emplois locaux générés par ce type de projet »,
- projet qui dénature un peu plus l'environnement et qui ne démontre pas totalement son intérêt énergétique avec 2 530 h prévues de production intermittente sur 8 760 h par an,
- enquête publique jugée comme « le simulacre de la démocratie participative »,
- développement des énergies renouvelables considéré comme « un concept idéologique venu de l'organisation européenne avec une ambition de 40 % d'énergies renouvelables en 2030 », indépendamment de l'avis des riverains,
- ne pas croire qu'il n'y a pas d'opposition à ce projet : des pétitions ont été adressées à M. le Préfet : « il y a de la colère dans les campagnes que l'on méprise dans les lieux de pouvoir ».
- impacts analysés à la va-vite par des organismes souvent de connivence avec les pétitionnaires,

2. Compléments d'informations relatives à des observations émises par le public

2.1 Observation n° 5 du registre dématérialisé (Mme Chabenat)

Concernant les aérogénérateurs en fin de vie, Mme Chabenat demande qui assurera le recyclage lorsque la société aura revendu le contrat des éoliennes à des sociétés étrangères.

2.2 Observation n° 9 du registre dématérialisé (Mme Dimoli)

Habitant dans le bourg de Brion, Mme Dimoli émet plusieurs interrogations :

- Montage financier du projet : elle demande « comment peut-on vérifier la solvabilité des différents acteurs », attendu, entre autres, que l'un d'entre eux ne diffuse pas ses bilans ?
- Démantèlement :
 - « aucune garantie n'est fournie par la société SPEG »,
 - comment seront recyclées les pales des éoliennes ?
- Centre de Transmissions Marine de Rosnay : s'interrogeant sur la réalité de la consultation du « service en charge du centre de transmissions de Rosnay », elle demande quelles sont « les garanties vis-à-vis de ce centre de transmission stratégique ».
- Impact visuel dans le bourg de Brion : elle relève que « les mesures proposées ne permettent pas d'atténuer l'impact visuel sur la partie est du village de Brion malgré les engagements de la société SPEG ».

2.3 Observation n° 11 du registre dématérialisé (M. Béchu)

Habitant dans le bourg de Brion, M. Béchu indique que :

- il est « surprenant de constater que la partie du village la plus sensible vis-à-vis de l'impact visuel, à savoir l'entrée du village côté Issoudun, n'y figure pas » ; elle ne se trouve pas, en effet, dans le carnet de photomontages ;
- les mesures avifaunes ne portent que sur une période de 8 mois alors que les activités des chiroptères ne sont plus insignifiantes en dehors de cette période ; « ce phénomène n'est pas pris en compte dans le dossier ».

3. Observations relatives aux éléments développés dans le dossier de l'enquête

3.1 Exposé

Utilisant l'énergie du vent, les aérogénérateurs ont des performances très directement dépendantes de sa force.

S'agissant du régime des vents traité dans l'« étude d'impact sur l'environnement » (PJ n°4) au para VI.1.4.4, il est indiqué :

- qu'une rose des vents a été établie à partir de mesures de vent relevées par Météo France à Châteauroux,
- plus localement, que des données mesurées ont été extrapolées « en simulant un gisement éolien à une échelle plus fine »,
- qu'un mât de mesures a été implanté sur le site en 2021 et qu'il a permis de réaliser une étude plus fine des régimes de vent locaux,
- que la simulation recense une vitesse de vent comprise entre 7,1 m/s et 7,4 m/s à 100 m.

3.2 Observation

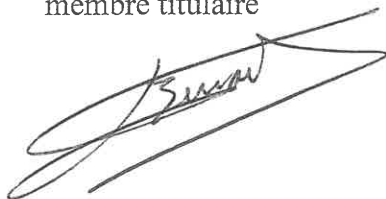
La compréhension de ce para, dans son ensemble, est peu aisée, notamment l'alinéa n° 2.

Il serait souhaitable :

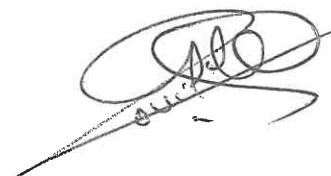
- de faire apparaître la comparaison entre les mesures effectuées au sol et leur extrapolation à 100 m de hauteur, avec les mesures relevées par le mât de mesures,
- de déterminer la puissance théorique développée pour les différentes forces de vent, et dans un deuxième temps la puissance fournie par les aérogénérateurs,
- d'intégrer le bridage envisagé pour les chiroptères et son impact sur la puissance fournie.

A La Champenoise, le 19 avril 2023

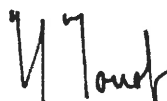
M. Jean Benoit
membre titulaire



M. Francis Couillard
membre titulaire



M. Hubert Jouot
président de la commission d'enquête publique



Projet éolien de la Gondonnerie sur les communes de BRION et LA CHAMPENOISE (INDRE)
Enquête publique du 9 mars au 11 avril 2023

**Contributions consignées sur les registres à Brion (« R. Brion ») et La Champenoise (« R. La Ch. »)
et courriers reçus à Brion (« C. Brion »)**

| N° d'ordre | Date | Comptabilisation, Répartition des observations | | | | | | | | | | Enjeux abordés | | | | Code | Nom du contributeur et synthèse des observations | | | |
|---------------|----------------------|--|-----------------|-----------------------------|-------------|-----------|----------|-------------------|-----------------------|----------------------------|----------|----------------|--------------|----------|-------------------------------------|----------|--|--------------------------------|------------------|---|
| | | Obs. Registre papier | Courrier annexé | Obs. registre dématérialisé | Défavorable | Favorable | Doublon | Habite la commune | Habite le département | Habite hors du département | Paysage | Patrimoine | Biodiversité | Santé | Dévaluation (habitation/patrimoine) | | | Economie (retombées/activités) | Démantèlement | Rentabilité |
| Totaux | → | 4 | 3 | 0 | 6 | 1 | 0 | 5 | 1 | 0 | 5 | 1 | 0 | 2 | 0 | 2 | 2 | 4 | | |
| 1 | 29/03/23 | 1 | | | 1 | | | 1 | | | 1 | | | | | | | 1 | R.1 Brion | DUPUET Annie : a consigné sur le registre la copie du courrier remis par M. LAURENT Michel (« C.2 Brion »). |
| 2 | ? | 1 | | | 1 | | | ? | | | 1 | | | | | | | | R.2 Brion | REBEYROL Michel : pollution visuelle et sonore. |
| 3 | 03/04/23 | 1 | | | | 1 | | 1 | | | | | | | 1 | | | 1 | R.3 Brion | QUELLET Monique (2° adjointe au maire de BRION) : énergie locale et bas carbone, retour sur investissement rapide avec l'augmentation des prix de l'énergie, Retombées financières pour la commune. |
| 4 | 11/04/23 | 1 | | | 1 | | | 1 | | | 1 | | | | | | | | R.1 La Ch. | LE BOURHIS Marie-Claude : saturation visuelle, nuisances sonores, gêne pour les oiseaux. |
| 3 | Remis le 29/03/23 | 1 | | | 1 | | | 1 | | | 1 | | | | 1 | | | 1 | C.1 Brion | CONTREMINE Joselyne ; impacts visuels diurnes et nocturnes, pourquoi certaines régions ont peu d'installations éoliennes; enrichissement de certaines personnes au détriment des autres, nuisances auditives et pour l'avifaune, dévalorisation du patrimoine et des paysages, doute sur l'efficacité énergétique, que deviendront les fondations en béton en fin d'exploitation, détérioration des chemins d'accès au chantier, les porteurs de projet faisaient les inconvénients de ces installations. |
| 4 | Remis le 29/03/23 | 1 | | | 1 | | | 1 | | | 1 | | | | | | | 1 | C.2 Brion | LAURENT Michel ; rendement faible, nécessité de stocker l'énergie électrique, favorable à un programme important d'économies d'énergie, l'énergie nucléaire reste la principale source de production d'électricité en France, vent insuffisant dans la région, impacts visuels, impacts des fondations, perturbation de la faune... |
| 5 | 03/04/23 | 1 | | | 1 | | | 1 | | | 1 | | | | 1 | | | 1 | C.3 Brion | Mme JOURDAN-BARRY : le département de l'Indre totalise 23 % des éoliennes implantées dans la région Centre, impacts sur la biodiversité, démantèlement risquant d'être à la charge des propriétaires terriens, des pylônes supplémentaires seront nécessaires pour le transport de l'électricité, perte de valeur des habitations et terrains proches. |

5

| N° d'ordre | Date | Comptabilisation, Répartition des observations | | | | | | | | | | | Enjeux abordés | | | | | | | Code | Nom du contributeur et synthèse des observations | | | |
|------------|----------|--|-----------------|-----------------------------|-------------|-----------|---------|-------------------|-----------------------|----------------------------|---------|------------|----------------|-------|-------------------------------------|--------------------------------|---------------|-------------|--|------|--|--|------|---|
| | | Obs. Registre papier | Courrier annexé | Obs. registre dématérialisé | Défavorable | Favorable | Doublon | Habite la commune | Habite le département | Habite hors du département | Paysage | Patrimoine | Biodiversité | Santé | Dévaluation (habitation/patrimoine) | Economie (retombées/activités) | Démantèlement | Rentabilité | | | | | | |
| Totaux → | | 0 | 0 | 5 | 1 | 3 | 1 | 2 | 0 | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 | 0 | 3 | 2 | 1 | | | | | | |
| 1 | 14/03/23 | | | 1 | 1 | 1 | | | | 1 | | | | | | 1 | | | | | | | RD1 | Anonyme ; développement des énergies renouvelables Indispensable, retombées financières pour les collectivités |
| 2 | 21/03/23 | | | 1 | 1 | | | | | | 1 | | | | | | | | | | | | RD2 | Société COLAS ; création d'emplois. |
| 3 | 21/03/23 | | | 1 | | | 1 | | | | | | | | | | | | | | | | RD3 | Société COLAS ; doublon |
| 4 | 21/03/23 | | | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | | | 1 | 1 | 1 | 1 | | 1 | 1 | 1 | | | | | RD4 | CANTIAN Jean-Marie ; peu de surface utilisée, recyclable à plus de 90 %, faible impact acoustique pour BRION, existence d'autres impacts visuels, retombées financières, provisions financières pour le démantèlement. |
| 5 | 25/03/23 | | | 1 | 1 | | | | | | 1 | 1 | 1 | 1 | | 1 | 1 | 1 | | | | | RD5 | CHABENAT Christiane ; risque de saturation visuelle. Insuffisance de l'étude sur les chiroptères, dépassement du quota départemental voir régional, consommation d'espace agricole, faible production, doutes sur le recyclage, impact sur le paysage, faibles retombées fiscales, routes non adaptées au transport de charges lourdes, impacts visuels sur les monuments historiques, fait référence à l'art. 511 du C. E., critique l'organisation conjointe des 2 enquêtes publiques concernant les 2 projets éoliens de la commune. |
| 6 | 01/04/23 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | RD 6 | DENIE Alain ; énergie « propre » nécessaire au mix énergétique français, exemples de pays ayant atteint un mix énergétique avec 100 % d'énergies renouvelables. |
| 7 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 9 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 10 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 11 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

5

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : DDAE La Gondronnière, parc école de 8
docteurs et de 3 PDI sur les communes de Briou et
LA CHAMPENOISE

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 36-2023-02-06-001 en date du 06/07/2023 de

M. le Maire de : _____

M. le Préfet de : 11.17.18

Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :

M. JOOOT Hubert qualité Président

Membres titulaires : M. BENOIT Jean qualité Suppléant

M. COUILLARD Francis qualité Membre

M. _____ qualité _____

Membres suppléants : M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 09/03/2023 10h00 au 11/04/2023 17h00

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Briou et LA CHAMPENOISE

Autres lieux de consultation du dossier : _____

Registre d'enquête :

comportant 23 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir

les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Mairie de Briou ou de La Champenoise

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : Maires de Briou et La Champenoise

Préfet du Bureau de l'Environnement, Site internet de la Préfecture

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la
préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur : à la mairie de La Champenoise

les Jeu de 18/03/2023 de 09h00 à 12h00 et de _____ à _____

les Mardi 11/04/2023 de 14h00 à 17h00 et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Les de heures à heures

Observations de M⁽¹⁾

Lined area for observations, crossed out with a diagonal line from the bottom-left to the top-right.

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

42

Permanence du samedi 18 mars 2023 de 09 à 12

Avant de perdre la permanence, j'ai été allié victime d'effraction au bureau; l'un des trois journaux d'effraction a disparu.

Au cours de la permanence, j'ai recueilli la main de la commune.

Aucune personne ne s'est présentée à la permanence.

2 Commissaire enquêteur
Hubert Jourk

U7 andr

Permanence du mardi 11 avril de 14:00 à 17:00

Mardi 11 Avril 2023 à 15 Heures 20.

LE BOURTIS Marie-Claude, 3, rue de la Mairie
86 200 LACHAPELLENOISE.

Je suis défavorable au Projet éolien de la Goudouvière
de la commune de La Chapellenoise et Briou.

- Saturation visuelle

- Mises aux sonorités

- Conséquence (gêne pour les oiseaux)

- trop d'implantations dans le secteur

~~Le Bourgeois~~

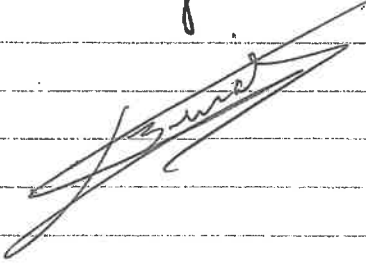
Procès-verbal de mardi 14 avril 2023 de 14h à 17h00

Au cours de la séance, une seule personne (M. le Bourhis) s'est présentée.

Affichage révisé

M. Jean Bourhis

M. Francis Guillard



M. Mahab Joud
président de la commission



M. Joud

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : DDAE La Gondronnerie, parc éolien de 8
éoliennes et 3 PDL sur le commun de Brion et
LA CHAMPENOISE

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 36-2023-0206-0001 en date du 06/02/2023 de

M. le Maire de :

M. le Préfet de : l'Encre

Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :

Membres titulaires : M. BOUOT Hubert qualité Président
M. BENOIT Jean qualité Suppléant
M. COUILLARD Francis qualité Membre
M. _____ qualité _____
Membres suppléants : M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 09/03/2023 - 09h00 au 11/04/23 - 17h00

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : BRION et LA CHAMPENOISE

Autres lieux de consultation du dossier : _____

Registre d'enquête :

comportant 23 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Mairie de Brion ou de La Champenoise

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : Mairie de Brion et La Champenoise,
Préfecture, Bureau de l'environnement, site internet de la préfecture
aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur à la mairie de Brion

les 09/03/23 de 14h00 à 17h00 et de _____ à _____
les 24/03/23 de 09h00 à 12h00 et de _____ à _____
les 29/03/23 de 09h00 à 12h00 et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Les _____ de _____ heures _____ à _____ heures

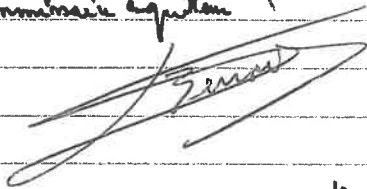
Observations de M¹¹

Permanence du jeudi 9 mars 2023 de 14 à 17'00

Aucune personne ne s'est présentée à la permanence.

Les membres de la commission absents: M. le Maire de Beau

M. Jean Benoit
Commissaire enquêteur



M. François Couillard
Commissaire enquêteur



M. Hubert Joubert
Président de la commission d'équité



¹¹ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

42

Permanence du vendredi 24 mars 2023 de 9h. à 12h.

Aucune personne ne s'est présentée à cette permanence.

Nous avons eu la visite de M. le Maire de Brian.

Jean BENOIT
commissaire enquêteur



Francis COUILLARD
commissaire enquêteur



Pennement du mardi 19 mars 2023 de 09:00 à 17:00

Ilon au projet des 2 parcs éoliens à Brun

Quelle est la puissance d'une éolienne ?

Pour calculer le rendement d'une éolienne, il faut d'abord s'intéresser à la puissance. Quand on s'intéresse à la puissance, on pense à la puissance nominale de l'éolienne. Et savoir l'énergie que peut produire l'équipement par unité de temps en heure, dans des conditions optimales de fonctionnement (en watt).

Il faut savoir qu'en pratique, la puissance d'une éolienne va différer suivant le type d'éolienne et selon le vent. En effet les plus gros incovenient dépendent de la vitesse du vent.

Les meilleurs rendements tournent à 65%, cependant certaines éoliennes n'arrivent à atteindre un rendement entre 30 et 50%, à cause des pertes mécaniques de la conversion d'énergie du au rotor vers la génératrice ou de pertes électrique de l'aérogénérateur.

Après des années d'efforts visibles et de discours qui le sont encore plus, l'éolien a produit 12 TWh en France, soit 2,4% de notre production électrique totale, ou encore 1% de notre consommation d'énergie totale.

Faut-il passer des années à se focaliser sur 1%, quand dans le même temps, un programme un peu sérieux d'économies d'énergie, comme par exemple l'isolation des logements existants, qui ne demanderait pas plus d'argent public pourrait facilement faire baisser la consommation d'énergie de 10%, c'est à dire 10 fois plus ?

Production d'énergie

La consommation française d'électricité est de l'ordre de 500 TWh actuellement. (1 TWh = 1.000.000.000.000 W.h)

Pour fournir 500 TWh (soit 500 000 GWh) avec des éoliennes fournissant 20 GWh, il faudrait installer 125 éoliennes, soit $430.000 + 20 = 25.000 \text{ km}^2$

Soit environ 5% du territoire métropolitain, soit environ

1 éolienne tous les 5 km^2 , sans compter les villes, les routes, les montagnes, les lacs, etc...

Stockage d'énergie

Car comme le vent est intermittent, une électricité uniquement éolienne devrait pouvoir être stockée au moment où il y a du vent, puis restituée au moment où le consommateur entend être servi.

Nombre de centrales et situation géographique

En France, on compte aujourd'hui 56 réacteurs nucléaires à eau pressurisée (REP). Ces réacteurs sont des réacteurs de puissance exploités par EDF, le fournisseur historique sur le marché de l'électricité.

Ces 56 réacteurs sont répartis sur 18 centrales nucléaires au total, selon leur puissance.

- 32 réacteurs ont une puissance de 900 MWe
- 20 " " " " " de 1300 MWe
- 4 " " " " " 1450 MWe

Les problématiques liées au nucléaire

Malgré le développement massif des énergies renouvelables, le nucléaire représente encore la part la plus importante de la production d'électricité en France.

L'énergie nucléaire reste donc à ce jour la principale source de production d'électricité sur le territoire Français.

Or, même si l'énergie éolienne ~~tout~~ les 5 l'énergie nucléaire est une énergie "décarbonnée", c'est à dire qu'elle n'émet que très peu de gaz à effet de serre (GES), responsables du dérèglement climatique, pour autant, cette énergie est encore beaucoup décriée pour différentes raisons.

Petit calcul savant.

Un vent à 3 m/s soit 10 km/h = pas de rendement

à 5 m/s ou 18 km/h = rendement à 30%

à 14 m/s ou 50 km/h = rendement à 65%

Dans notre Berry, avec 1 vent à 50 km/h , c'est très rare, donc

Une éolienne n'a rien à faire chez nous
donc non productrice

Pour un vent à 20 m/s soit 72 km/h les éoliennes se coequent.

Donc résultat final =

Pollution visuelle

Pollution avec des tonnes de béton et ferraille
gène pour les oiseaux, chevreuil, etc...

Non avec parcs éolien à Briou et sur tout le territoire.

Fait à Briou le 28 mars 2023, à 11h30

Annie Dupuet, 5 route de Liniez Briou



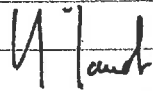
Au cours de la démarche :

- une personne est venue et a fait une observation
- deux courriers ont été remis (on parle justice au regard)
- le maire de la commune a été rencontré.


Avant la démarche, l'affichage sur la commune a été vérifié.

Le commissaire-enquêteur

Hubert Joubert



Couillard Francis



Je suis contre l'implantation
d'éolienne sur la commune de Briou
pollution visuelle et sonore.

IZEBETRUZ Michel



Madame Quillet Honorable.

2^e Adjointe.

46 Route d'Issendern 36140 Bruon

Je suis pour le parc éolien.

Si le nucléaire n'avait pas été arrêté. nous ne serions pas obligés d'avoir recours à d'autres énergies.

L'énergie éolienne permet à la France et au Français de disposer d'une énergie locale et bas-carbone.

Avec l'augmentation continue du prix de l'électricité liée à la crise de l'énergie en Europe les parcs éoliens pourraient permettre à l'état de bénéficier d'un retour sur l'investissement public très rapide de plus il y aura des retombées financières pour la commune qui donnera un coup de pouce pour des projets que la commune ne peut pas assumer.

Fait à Bruon le 3 Avril 2023. à 16h45

Quillet

Je suis contre les 2 projets éoliens.
Pourquoi pas une ferme photovoltaïque comme à
Lerpoux.

A BAÏON, le 05/04/2023 *Marotte*

Récupère la requête à la mairie de Baïon
le mardi 11 avril à 17:00

U7 avril

la pétition de la commune de l'équité

le 5 Avril 2023

Mme JORDAN - BARRY

Projet d'Éoliennes 5 R1 - de HARRONNIERS
à Briou. la Champagne 36220

NÉOLIS SUR CREUSE

Monsieur le Commissaire - Guéret -

- le courrier fait vous dire
mae opposition au projet de
Parc Éolien sur les communes
de Briou et de la CHAMPENOISE -

En effet M^r Brédère, Préfet
de l'Inde, a écrit un article
dans la Nouvelle République
expliquant que l'Inde a
déjà 23% des Éoliennes de
la Région Centre -

L'Inde doit vivre de son
agriculture et du Parc de la
Brenne, qui travaille administrativement

Pour envergure de présence la Nature
et la Femme - Mais les Folles elles
sont une drôle chose les Alex -
de plus ou nous à "Bordeaux"
de nouveaux projets = Bordeaux,
Azay le Ferrou, Tourennes St Martin
quilles, Bayonnais, Sully, S.
Fugères, Ménetriers -- ceux
qui les acceptent sur leur territoire
oublient qu'ils ont à payer
dix ou douze fois - ou plus? - à
que ça leur aura rapporté quand
ils franchiront les limites --

et après les Folles elles, Pour
transporter l'Électricité il y a
les énormes pylônes --
- et de plus les Folles elles sont
Perde de 50 à 70% de leur valeur
Pour les autres Bâtiments et terrains
voisins --

Donc, Pour cela, et encore d'autres
Raisons - je suis opposée à ces projets.
42

Madame Joselyne CONTREMINÉ
1 IMPASSE DE LA Châtaignière

36110 BRION

2 Projets d'éoliennes à Brion !!!

Nous avons actuellement deux projets d'implantations d'éoliennes sur la commune de Brion.

Nous avons déjà un panorama bien embelli par les différents mats qui s'élèvent tout autour de nous sur différentes communes et la nuit nous avons l'impression d'être entouré de sapin de Noël tant les feux clignotants de ses éoliennes sont visibles.

Pourquoi autant dans notre environnement ? Nous sommes déjà une région considérée comme désertique pour beaucoup de services qui sont absents, mais pour l'implantation des éoliennes nous devons avoir la palme !! Pourquoi dans certaines régions nous n'en voyons pas ?

Est ce que le vent est moins important ?

Est ce qu'il souffle moins fort ?

Est ce que la population est vent debout et s'oppose à de tels projets ?

Est ce que les préfets sont plus clairvoyants et n'accordent pas les permis à tort et à travers ?

Est ce que les agriculteurs sont moins âpres au gain et ne libèrent pas leur terre pour y planter ces mats gigantesques avec leurs blocs bétons qui vont avec ?

TROP C'EST TROP !!!!!

Je ne suis pas une pro nucléaire, ni une écolo convaincue! Mais je vois dans l'implantation de ces parcs éoliens un enrichissement pour certaines personnes mais au détriment des autres, sans s'occuper du désagrément qu'il peut en découler.

- les nuisances auditives , les nuisances pour les oiseaux, la dévalorisation du patrimoine, nos paysages. Ici en Champagne nous n'avons plus d'arbres, plus de haies, mais des champs de céréales à perte de vue. Paysage ponctué de ces moulins à vent modernes qui poussent comme des champignons.

Autrefois les moulins à vent ancêtres des éoliennes n'étaient pas implantés comme aujourd'hui en parc, mais ils avaient une certaine beauté .Ce qui n'est plus le cas désormais.

Il nous est argumenté que ces éoliennes permettent de fournir de l'énergie ! Cela reste à prouver. (quand le vent souffle trop fort il faut utiliser l'énergie pour les ralentir)

Ces blocs de bétons qui sont implantés , dans vingt cinq, trente ans qui viendra les enlever. Les acteurs actuels qui les implantent seront ils encore là ! Et les futures générations nous accuseront encore de leur avoir laissé une planète partiellement exsangue.

Je ne parlerais pas des chemins qui mènent à ces éoliennes. Au début tout nouveau tout beau. Il est promis à la commune un certain revenu pour ces implantations. Mais quand la note des travaux de réfections des dits chemins arrivera sur la table du conseil municipal cela pourra être un

fiasco complet si il a dit oui à l'implantation, soit une constatation amère qui leur fera dire « on le savait ! ».

Actuellement le langage des porteurs des différents projets est un langage commercial, bien ficelé qui tait les inconvénient et ne fait ressortir que les avantages et beaucoup se laissent prendre à ce miroir aux alouettes.

Dans les pays de l'Europe, déjà les projets se raréfient. Pourquoi , nous en France sommes nous toujours en décalé !

Aussi c'est comme citoyenne clairvoyante que je dis NON à ces projets éoliens.

STOP A L'ENRICHISSEMENT DE CERTAINS AGRICULTEURS ET LOBBIES DE LA FINANCE AU DÉTRIMENT DES AUTOCHTONES DE CETTE REGION.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. V. ...', is written on the right side of the page.

Il s'agit du projet des 2 parcs éoliens à
Briou.

Quelle est la puissance d'un éolienne ?

Pour calculer le rendement d'un éolienne, il faut
d'abord s'intéresser à la puissance.

Lorsqu'on s'intéresse à la puissance, on pense à
la puissance nominale de l'éolienne.

Il s'agit de l'énergie que peut produire l'équipement
par unité de temps en heure, dans des conditions
optimales de fonctionnement (en watt).

Il faut savoir qu'en pratique, la puissance
d'un éolienne ou différent suivant le type d'éolienne
et selon le vent. En effet les plus gros inconvénients
dépendent de la vitesse du vent.

Les meilleurs rendements tournent à 65%,
cependant certaines éoliennes n'arrivent à atteindre
un rendement entre 30 et 50% (

à cause des pertes mécaniques de la conversion
d'énergie dû au rotor vers la génératrice ou
de pertes électriques de l'aérogénérateur.

Après des années d'efforts visibles et de discours

qui le veut encore plus, l'éolien ne produit que 12 TWh en France en 2011, soit environ 2,4% de notre production électrique totale, ou encore 1% de notre consommation d'énergie totale.

Faut-il passer des années à se focaliser sur 1%, quand, dans le même temps, un programme un peu sérieux d'économies d'énergies, comme par exemple d'isolation des logements existants, qui ne demanderait pas plus d'argent public, pourrait facilement faire baisser la consommation d'énergie de 10%. C'est à dire 10 fois plus ?

Production d'énergie

La consommation française d'électricité est de l'ordre de 500 TWh actuellement

(1 TWh = 1.000.000.000.000 Wh)

Pour fournir 500 TWh (soit 500.000 GWh) avec des éoliennes fournissant 20 GWh, il faudrait installer 25 000 éoliennes

soit $490.000 + 20 = 25.000 \text{ km}^2$.

Soit environ 5% du territoire métropolitain, soit environ 1 éolienne tous les 5 km², sans compter les villes, les rochers, les montagnes, les lacs, etc.

3) Stockage d'énergie

- Alors comme le vent est intermittent, cette électricité uniquement obtenue devant pouvoir être stockée au moment où il y a du vent, pour être utilisée au moment où le consommateur entend être servi.

Nombre de centrales et situation géographique

En France, on compte aujourd'hui 56 réacteurs nucléaires à eau pressurisée (REP). Ces réacteurs sont des réacteurs de puissance exploités par EDF, la fournisseur historique sur le marché de l'électricité, ces 56 réacteurs sont répartis sur 18 centrales nucléaires au total, selon leur puissance :

- 32 réacteurs ont une puissance de 900 Mwe,
- 20 réacteurs ont une puissance de 1300 Mwe,
- 4 réacteurs ont une puissance de 1450 Mwe,

Les problématiques liées au nucléaire

Malgré le développement massif des énergies renouvelables le nucléaire représente encore la part la plus importante de la production d'électricité en France.

L'énergie nucléaire reste donc à ce jour la principale source de production d'électricité sur le territoire français.

Où, même si l'énergie nucléaire est une énergie « décarbonnée », c'est à dire qu'elle n'émet quasiment rien de gaz à effet de serre (GES), responsables du réchauffement climatique, pour autant, cette énergie est encore beaucoup décriée pour différentes raisons :

Petit calcul savant

Un vent à 3 m/s soit 10 km/h = peu de rendement

à 5 m/s ou 18 km/h rendement à 30%

à 14 m/s ou 50 km/h rendement à 65%

Dans notre Berry, avec un vent à 50 km/h c'est très rare, donc

Une Eolienne n'a rien à faire chez nous
donc non productrice

Pour un vent à 20 m/s soit 72 km/h les éoliennes se courent

Donc résultat final =

Solution visuelle

Solution avec les tonnes de béton et feraille
gêne pour les oiseaux, chevreuils etc...

Non aux parcs éoliens à Bruon et sur tout le territoire. Fait à Bruon le 18 mars 2023

Michel Sauvont Site de Linier 36110 Bruon



Projet éolien de la Gondonnerie

Commune de la Brion et La Champenoise (36)

Maitre d'ouvrage :

Société du parc éolien de La Gondonnerie (SPEG)

18 rue de quatre septembre 43500 Béziers

Représenté par la société SEPALE, 59, rue de l'Abondance, 69003 Lyon

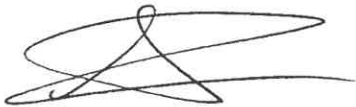
Récépissé de réception du mémoire en réponse aux observations du public et à la commission d'enquête

Par ce présent récépissé, la commission d'enquête certifie avoir reçu au format numérique le mémoire en réponse aux observations du public et à la commission d'enquête envoyé par la société SEPALE le mardi 02 mai 2023 à 19h54 dans le cadre du projet de l'enquête publique (arrêté n° 36-2023-02-06-00001), terminée le 11 avril à 17h, relatif au projet éolien de la Gondonnerie situé sur les communes de Brion et de La Champenoise.

Fait à

Le Prinac
6 mai 2023

Emis par M. DROCHON
Chef de projet SEPALE



Réceptionné par M. JOUOT
Président de la commission d'enquête



Prissac, le 4 mai 2023

Monsieur Hubert Jouot
Président de la commission de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation
environnementale présentée par la SAS Du Parc Eolien de la Gondonnerie pour l'exploitation
d'un parc éolien sur les communes de Brion et La Champenoise

à

Monsieur le Préfet de l'Indre

Objet : Demande d'un délai supplémentaire pour produire le rapport et les conclusions
de la commission d'enquête

Références : a) Code de l'Environnement et notamment son article L 123-15
b) Arrêté n° 36-2023-02-06-0001 du 6 février 2023 portant organisation de
l'enquête publique

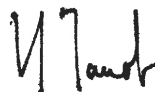
Monsieur le Préfet,

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la
SAS Du Parc Eolien de la Gondonnerie pour l'exploitation d'un parc éolien sur les communes
de Brion et La Champenoise, a été close le mardi 11 avril 2023.

L'arrêté cité en référence stipule que dans un délai de trente jours à compter de la date de
clôture de l'enquête, le président de la commission d'enquête transmettra au Préfet son
rapport et ses conclusions motivées.

Afin d'exploiter les observations du responsable du projet en réponse au procès-verbal de
synthèse des observations du public, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir accorder
à la commission un délai supplémentaire de cinq jours pour transmettre son rapport et ses
conclusions motivées.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération



Destinataire : M. le Préfet de l'Indre
Copies : M. le Président du Tribunal Administratif de Limoges

237
111



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du développement
local et de l'environnement
Affaire suivie par : muriel.garat@indre.gouv.fr

Le Préfet

Châteauroux, le / 5 MAI 2023

Monsieur le Président,

Par courriel du 4 mai 2023, vous avez sollicité un délai de cinq jours supplémentaires pour remettre vos rapport et conclusions d'enquête publique qui s'est tenue du jeudi 9 mars 2023 – 09:00 au mardi 11 avril 2023 – 17:00, pour le projet de parc éolien porté par la SAS DU PARC ÉOLIEN DE LA GONDONNERIE, sur les communes de Brion et La Champenoise.

Conformément à l'article L. 123-15 du code de l'environnement, l'accord du responsable de projet a été sollicité. Ce dernier a répondu favorablement par mail du 5 mai 2023.

Par conséquent, je vous accorde la possibilité de remettre lesdits documents d'ici le mardi 16 mai 2023.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale,

Nadine CHAÏB

M. Hubert JOUOT
Président de la commission d'enquête

RJ 8
111